



---

Centre des Archives de l'Armement et du  
Personnel Civil (CAAPC)

---

211 Grande Rue de Châteauneuf CS 50650	86100 Châtelleraut Cedex
---	-----------------------------

---

## PJ n°10 (complémentaire) – Note environnementale

---

N° Etude : ET-128-032020

---

Novembre	2020
----------	------

---



## SOMMAIRE

---

I.	Localisation de l'établissement .....	6
II.	Description de l'état actuel de l'environnement .....	7
2.1.	Milieu physique .....	7
2.1.1.	Topographie .....	7
2.1.2.	Climat .....	8
2.1.3.	Géologie et pédologie .....	8
2.1.4.	Etat et stabilité des sols.....	9
2.2.	Ressources en eau .....	10
2.2.1.	Eaux souterraines.....	10
2.2.2.	Eaux superficielles.....	12
2.3.	Biodiversité.....	19
2.3.1.	Le patrimoine naturel protégé .....	19
2.3.2.	Le patrimoine naturel inventorié .....	20
2.3.3.	Les continuités écologiques (Trame Verte et Bleue).....	21
2.3.4.	Les habitats, la faune et la flore .....	22
2.4.	Ambiance paysagère.....	24
2.4.1.	Environnement paysager régional .....	24
2.4.2.	Environnement paysager local .....	24
2.4.3.	Insertion paysagère du site .....	24
2.5.	Patrimoine culturel.....	26
2.5.1.	ZPPAUP / AVAP / SPR .....	26
2.5.2.	Edifices inscrits et classés aux Monuments Historiques .....	27
2.5.3.	Patrimoine mondial.....	27
2.5.4.	Site inscrit et classé .....	28
2.5.5.	Archéologie .....	28
2.6.	Environnement humain.....	29
2.6.1.	Démographie.....	29
2.6.2.	Habitat et voisinage.....	29
2.6.3.	Activités économiques et touristiques.....	30
2.6.4.	Trafic routier et accès au site .....	30
2.6.5.	Emissions et nuisances de voisinage .....	31
2.6.6.	Déchets.....	33
2.6.7.	Risques industriels et technologiques.....	33
2.6.8.	Risque technologique.....	33

III.	Incidences du projet sur l'environnement et mesures prises .....	34
3.1.	Incidences et mesures sur les sols.....	34
3.2.	Incidences sur la ressource en eau.....	35
3.2.1.	Approvisionnement, usages et consommation d'eau.....	35
3.2.2.	Rejets.....	36
3.2.3.	Confinement des pollutions liquides accidentelles.....	37
3.3.	Incidences sur le milieu naturel.....	39
3.3.1.	Incidences sur les habitats, la faune et la flore .....	39
3.3.2.	Incidences sur Natura 2000.....	39
3.4.	Incidences sur le paysage .....	40
3.5.	Incidences sur l'économie locale.....	41
3.6.	Incidences sur le trafic local .....	42
3.7.	Incidences liées aux émissions dans l'air.....	42
3.7.1.	Rejets liés aux gaz d'échappement des véhicules.....	42
3.7.2.	Mise en suspension de poussières.....	42
3.7.3.	Incidences liées aux émissions olfactives.....	42
3.7.4.	Incidences liées aux émissions sonores .....	43
3.7.5.	Incidences liées aux vibrations.....	43
3.8.	Incidences liées aux émissions lumineuses .....	43
3.9.	Incidences sur la gestion des déchets .....	44

## LISTE DES FIGURES

<b>Figure 1</b> : Localisation du Centre des Archives de l'Armement et du Personnel Civil (CAAPC) de Châtelleraut (source : Géoportail) .....	6
<b>Figure 2</b> : Coupe topographique Sud-Nord du CAAPC (source : Géoportail) .....	7
<b>Figure 3</b> : Coupe topographique Sud-Est – Nord-Ouest du CAAPC (source : Géoportail).....	7
<b>Figure 4</b> : Contexte géologique du CAAPC (source : Carte géologique 1/50 000, BRGM) .....	9
<b>Figure 5</b> : Extrait de la carte des périmètres de protection des captages de la Vienne (ARS DD86, sept. 2019) .....	11
<b>Figure 6</b> : Débit moyen mensuel de L'Envigne entre 1968 et 2020 (source : Banque hydro).....	12
<b>Figure 7</b> : Contexte hydrographique .....	14
<b>Figure 8</b> : Gestion actuelle schématique des eaux pluviales du CAAPC.....	16
<b>Figure 9</b> : Extrait du zonage du Plan de Prévention du Risque Inondation de la vallée de la Vienne.....	17
<b>Figure 10</b> : Situation du CAAPC vis-à-vis des sites Natura 2000 (source : DREAL Nouvelle-Aquitaine) .....	20
<b>Figure 11</b> : Situation du CAAPC vis-à-vis des ZNIEFF (source : DREAL Nouvelle-Aquitaine).....	21
<b>Figure 12</b> : Situation du CAAPC vis-à-vis du zonage du SRCE de Poitou-Charentes.....	22
<b>Figure 13</b> : Prise de vue des espaces verts et arbres à haute tige (©AHIDA Conseil, 28/04/2020).....	23
<b>Figure 14</b> : Contexte paysager du CAAPC (source : Atlas des paysages de Poitou-Charentes).....	24
<b>Figure 15</b> : Vue du CAAPC depuis la Grande rue (Google, juillet 2018) .....	25
<b>Figure 16</b> : Vue sur le CAAPC depuis le Jardin du Directeur (Google, mai 2016) .....	25
<b>Figure 17</b> : Situation du CAAPC vis-à-vis du site patrimonial remarquable de Châtelleraut (source : Atlas du patrimoine).....	26
<b>Figure 18</b> : Situation du CAAPC vis-à-vis des Monuments Historiques (source : Atlas du patrimoine) .....	27
<b>Figure 19</b> : Situation du CAAPC vis-à-vis des sites inscrits et classés (source : Atlas du patrimoine) .....	28
<b>Figure 20</b> : Prise de vue des accès principaux au site (©AHIDA Conseil, 28/04/2020).....	30
<b>Figure 21</b> : Prise de vue de l'accès pompier au site (©AHIDA Conseil, 28/04/2020) .....	31
<b>Figure 22</b> : Extrait de la Carte de Bruit Stratégique de "type b" issue du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de la Vienne (source : Préfecture de la Vienne) .....	32
<b>Figure 23</b> : Extrait du Plan d'assainissement EU et EP du projet porté par le CAAPC.....	37
<b>Figure 24</b> : Prise de vue des dispositifs de confinement des eaux d'extinction incendie au droit des bâtiments de stockage existants (©AHIDA Conseil, 28/04/2020) .....	38
<b>Figure 25</b> : Localisation de l'ovoïde et de la vanne guillotine (confinement des eaux d'extinction incendie) .....	38
<b>Figure 26</b> : Vue projetée depuis les habitations Sud sur le bâtiment projeté du CAAPC (source : EGID BORDEAUX) .....	41
<b>Figure 27</b> : Vue projetée depuis le quai du 11 Novembre (Est) sur le bâtiment projeté du CAAPC (source : EGID BORDEAUX) .....	41

## LISTE DES TABLEAUX

---

<b>Tableau 1</b> : Aquifères recensés au droit du sous-sol du CAAPC (M = million) .....	10
<b>Tableau 2</b> : Evolution démographique de la commune de Châtellerault (source : Base Cassini de l'EHESS, INSEE) .....	29
<b>Tableau 3</b> : Valeurs limites de bruit au niveau des zones à émergence réglementées .....	43
<b>Tableau 4</b> : Quantité de déchet produit par l'établissement CAAPC.....	44

## I. LOCALISATION DE L'ETABLISSEMENT

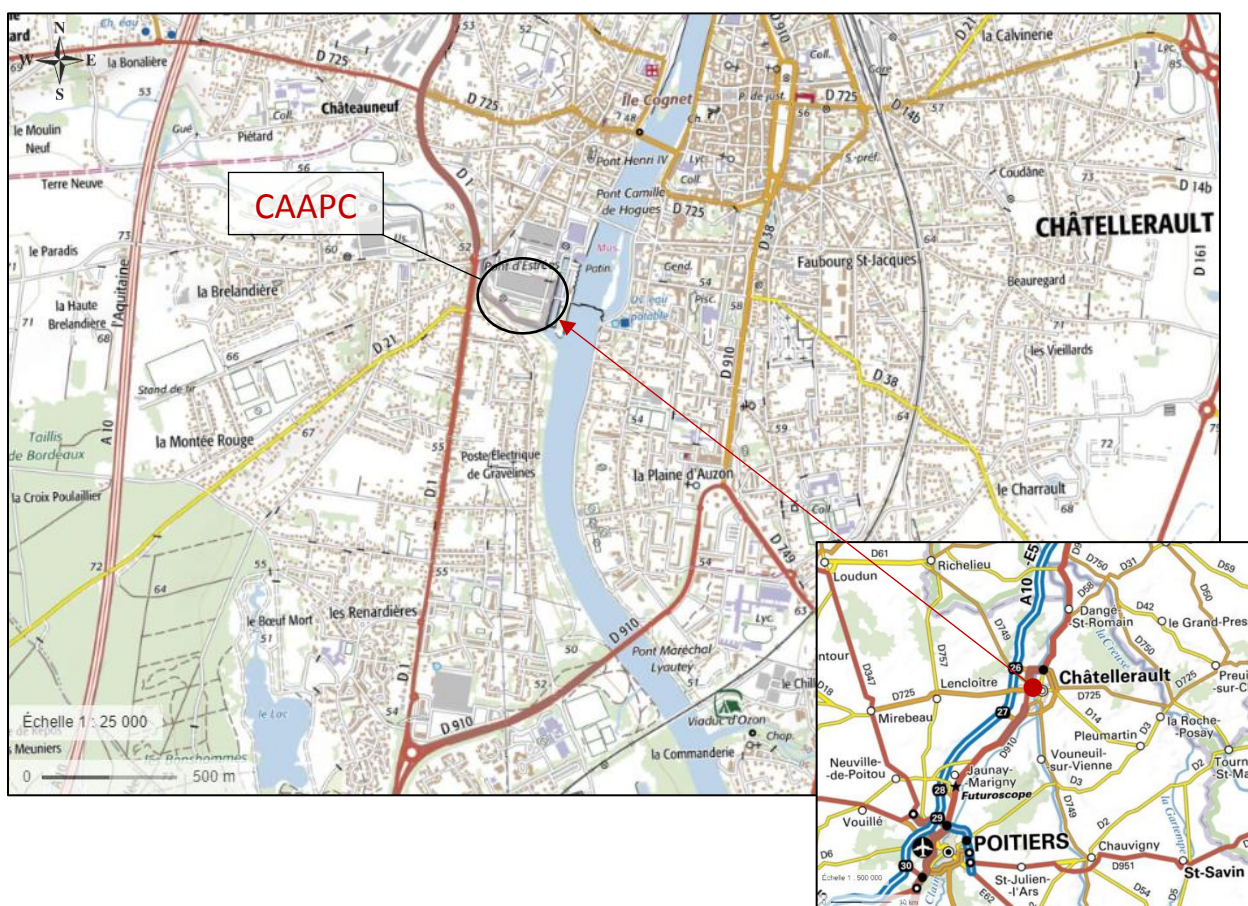
↳ PJ n°1 et 2

Le Centre des Archives de l'Armement et du Personnel Civil (CAAPC) est implanté sur la commune de Châtelleraut, au centre bourg, à environ 25 km au Nord-Est de Poitiers (*cf. Figure 1*).

Le CAAPC est implanté au sein de l'ancienne Manufacture d'Armes de Châtelleraut.

Le site est situé à la confluence de la Vienne et du cours d'eau l'Envigne, au lieu-dit « Pont d'Estrées ».

Les coordonnées Lambert 93 du site sont : X : 511933 m ; Y : 6637470 m ; Z : 52 m.



**Figure 1 :** Localisation du Centre des Archives de l'Armement et du Personnel Civil (CAAPC) de Châtelleraut (source : Géoportail)

Le CAAPC est implanté sur la parcelle cadastrale n°424 – Section DI (« 000 DI 424 »), lieu-dit « Pont d'Estrées », d'une surface totale de 38 927 m<sup>2</sup>.

L'implantation cadastrale du site est précisée sur la **Pièce Jointe n°2**.

Les abords immédiats du site sont constitués par :

- au Sud par le cours d'eau l'Envigne puis par des habitations et la rue de Gravelines,
- à l'Ouest par le cours d'eau l'Envigne puis par des habitations et l'avenue de Velbert (RD 1),
- au Nord par le Conservatoire Clément Janequin et un ensemble d'établissements tel que l'Ecole Nationale de Cirque de Châtelleraut et le centre de formation de l'AFFA de Châtelleraut,
- à l'Est par le canal de la manufacture puis le jardin botanique « Jardin du Directeur » et la Vienne.

La **Pièce Jointe n°2** présente le site et ses abords (rayon de 100 m) au 1/2 500.

## II. DESCRIPTION DE L'ETAT ACTUEL DE L'ENVIRONNEMENT

### 2.1. Milieu physique

#### 2.1.1. Topographie

↳ Source : - Géoportail  
- Investigations de terrain

Localement, le relief est façonné par la Vienne, avec des altitudes plus basses au Nord (40 m) et plus hautes au Sud (50 m). Les altitudes intermédiaires correspondent aux coteaux parallèles à la Vienne, entaillés par ses affluents, dont l'Envigne fait partie.

Au droit du CAAPC, la topographie est **globalement plane**, avec une pente moyenne de 2 orientée vers Sud-Ouest (le long de l'Envigne), les points les plus bas étant localisés au Sud-Est (*cf. Figure 2 et Figure 3*).

L'altitude du site est comprise entre **+51 m NGF** (Sud-Est) et **+54 m NGF** (Nord-Ouest), représentant un dénivelé de 3 m.

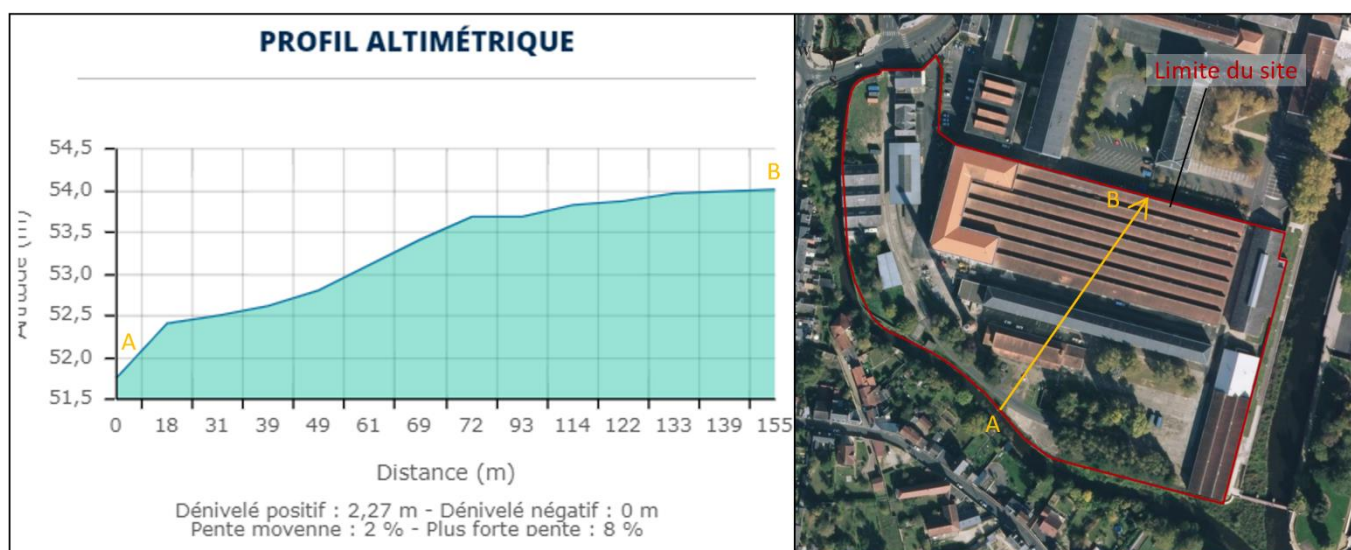


Figure 2 : Coupe topographique Sud-Nord du CAAPC (source : Géoportail)

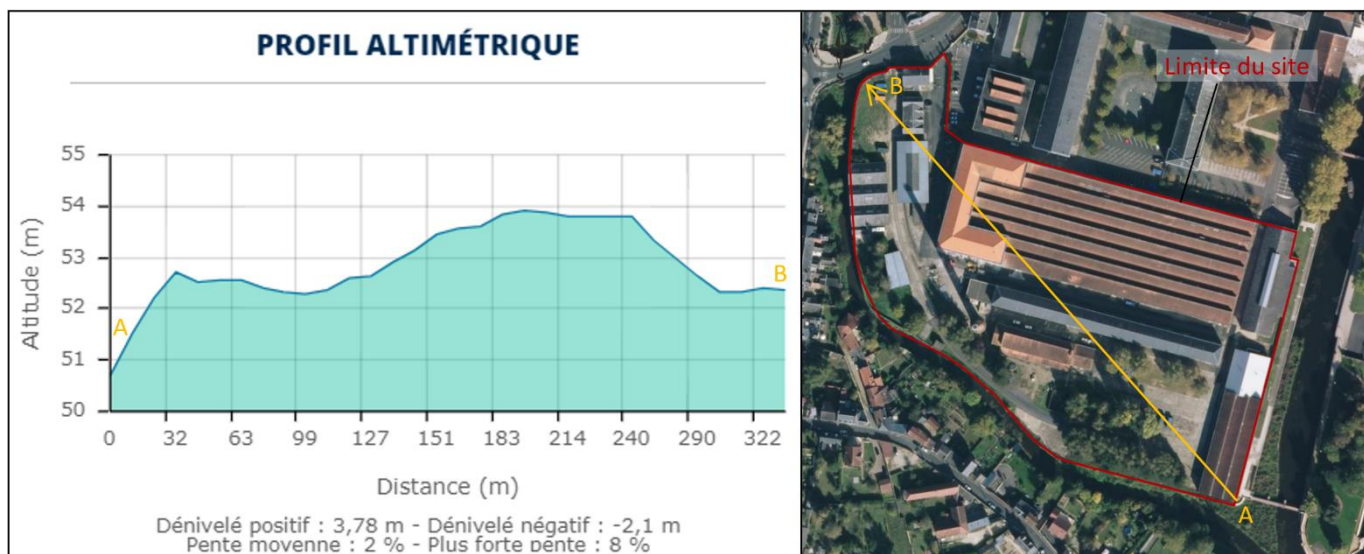


Figure 3 : Coupe topographique Sud-Est – Nord-Ouest du CAAPC (source : Géoportail)

### 2.1.2. Climat

↳ Source : - Fiche climatologique de Thuré (1981-2010), Météo-France  
- Météo France

La ville de Châtelleraut (86) est soumise à un climat **océanique parisien**, caractérisé par des saisons peu marquées. Les hivers sont doux et les étés sont chauds, avec une pluviométrie bien inférieure à celle rencontrée plus près des côtes océaniques.

Les vents dominants proviennent du Sud-Ouest (océaniques) et du Nord-Est.

La station météorologique de Thuré (Indicatif : 86272002), située à 6,5 km au Nord-Ouest du CAAPC est la plus représentative du climat au droit du site. La fiche climatologique de cette station est disponible en **Annexe 17**.

La fiche climatologique de cette station révèle une **température annuelle moyenne assez basse** (12,4°C) et des **précipitations moyennes et réparties tout au long de l'année** (671 mm par an en moyenne). A noter que durant les 30 dernières années, la hauteur quotidienne maximale de précipitation correspond à 72,4 mm (1992).

La ville de Poitiers, située à 25 km au Sud-Ouest du CAAPC, connaît un nombre relativement faible de jour d'orage par an avec en moyenne 17,6 jours.

### 2.1.3. Géologie et pédologie

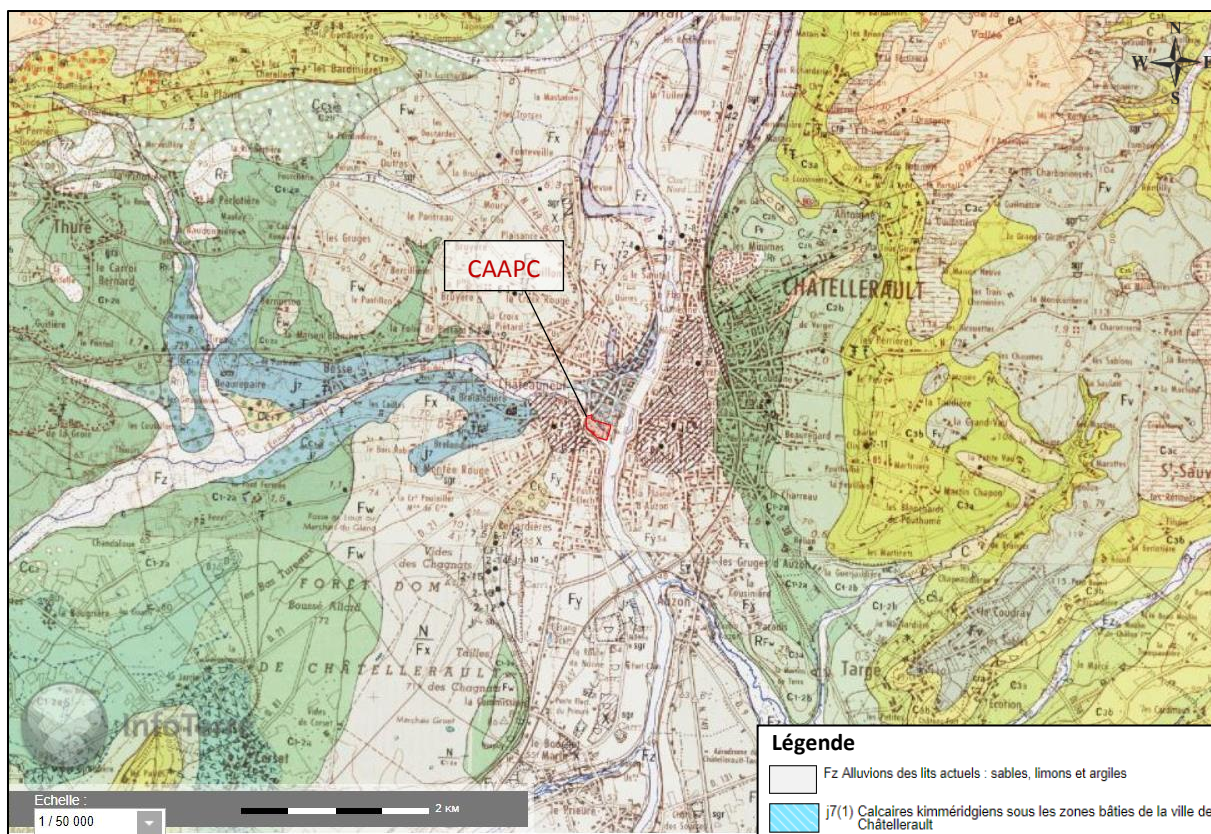
↳ Source : - Carte géologique de France 1/50 000 - BRGM, InfoTerre  
- Notice du BRGM : Feuille de Châtelleraut (n°541)

Le territoire Châtelleraudais se situe en bordure Sud-Ouest du bassin parisien. L'Est du territoire est composé d'un plateau calcaire sur lequel s'est déposée par endroit une couverture sableuse d'origine éolienne. Au centre et à l'Ouest, cette roche calcaire a été creusée par la Vienne qui a déposée les alluvions anciennes.

Les terrains du CAAPC reposent à cheval sur 2 formations géologiques de versant (**cf. Figure 4**) :

- **Alluvions des lits actuels : sables, limons et argiles (noté Fz)**. Provenant des lits de la Vienne, de la Creuse et de leurs affluents, ces alluvions sont essentiellement constituées de matériaux fins, sables et limons ;
- **Calcaires kimméridgiens sous les zones bâtis de la ville de Châtelleraut (noté j7(1))**. Calcaires, à forte teneur en CaCo3 ont été largement exploités comme pierre à chaux.





**Figure 4 :** Contexte géologique du CAAPC (source : Carte géologique 1/50 000, BRGM)

Aux abords du site, les sols sont de type sableux à argileux.

Au droit du site, les terrains sont constitués de remblais de calcaires sains très compacts. Ils sont considérés comme **moyennement à faiblement perméables**.

#### 2.1.4. Etat et stabilité des sols

- ↳ Source : - Géorisques - Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire
- Dossier Départemental des Risques Majeurs de la Vienne
- BASOL - Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire
- BASIAS - BRGM

##### 2.1.4.1 Sites BASOL et BASIAS

D'après la base de données « **BASOL** » du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire (sites et sols pollués ou potentiellement pollués appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif), le site répertorié le plus proche « **THALES AVIONICS** » (n°86.009) se situe à 400 m à l'Ouest du CAAPC. L'activité du site a toujours été liée à l'aéronautique. Il abrite aujourd'hui le pôle de compétences Références inertielles de THALES AVIONICS. Le site est classé comme « Site sous surveillance après diagnostic, pas de travaux complets de réhabilitation dans l'immédiat » dû à la présence de solvants chlorés, de plomb et d'hydrocarbures.

D'après la base de données « **BASIAS** » du BRGM (banque de données d'anciens sites industriels et activités de service), la commune de Châtellerault comporte de nombreux site. Le CAAPC est implanté au sein de l'un d'eux. Il s'agit de l'ancienne « Manufacture d'armes » (PA00105790).

##### 2.1.4.2 Stabilité des sols

D'après le Dossier Départemental des Risques Majeurs de la Vienne, la commune de Châtellerault est couverte par des Plans de Prévention des Risques Naturels (PPRN) relatifs au mouvement de terrain : PPR cavités Châtellerault prescrit le 09/08/2018 (aléa affaissements et effondrements).

D'après la base de données « Géorisques » du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire :

- le site se trouve en zone d'aléa retrait-gonflement des argiles moyen,
- le mouvement de terrain « érosion des berges » a été répertorié à 750 m au Nord-Est du CAAPC, le long du cours d'eau de la Vienne,
- des cavités souterraines sont répertoriées au sein de la commune de Châtelleraut (carrières). Aucune n'est située à proximité du CAAPC,
- le site se situe en zone de sismicité de niveau 3 (risque modéré).

## 2.2. Ressources en eau

### 2.2.1. Eaux souterraines

↳ Source : - BRGM : Infoterre – Banque du Sous-sol – BD LISA  
 - SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021  
 - Géorisques - Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire  
 - SIGES Aquitaine et Poitou-Charentes  
 - ARS DD86

La région Poitou-Charentes est très riche en eaux souterraines dans les bassins de Paris et d'Aquitaine, mais ces ressources sont souvent peu profondes et vulnérables.

Les aquifères présents au droit du sous-sol du CAAPC sont présentés dans le tableau suivant.

**Tableau 1 : Aquifères recensés au droit du sous-sol du CAAPC (M = million)**

Aquifère	MESO (Masse d'Eau Souterraine)	Objectif SDAGE 2016-2021	Type	Écoulement
Quaternaire	<b>FRGG110</b> – Alluvions Vienne	Quantitatif : <b>BON</b> Chimique : <b>BON</b>	Alluvial	Libre
Crétacé	<b>FRGG122</b> – Sables et grès libres du Cénomanién unité de la Loire	Quantitatif : <b>MAUVAIS</b> (Bon état 2021) Chimique : <b>BON</b>	Dominante sédimentaire	Libre
Jurassique	<b>FRGG073</b> - Calcaires du Jurassique supérieur captif du Haut-Poitou	Quantitatif : <b>BON</b> Chimique : <b>BON</b>	Dominante sédimentaire	Captif

Au droit du sous-sol du CAAPC, la première masse d'eau souterraine rencontrée est « Alluvions Vienne » (FRGG110). Il s'agit d'une nappe alluviale circulant dans les sédiments du cours d'eau de la Vienne, présente à moins de 10 m de profondeur en moyenne. Cet aquifère est principalement utilisé comme source d'alimentation en eau potable. L'état qualitatif et quantitatif de cet aquifère est qualifié de bon par le SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021.

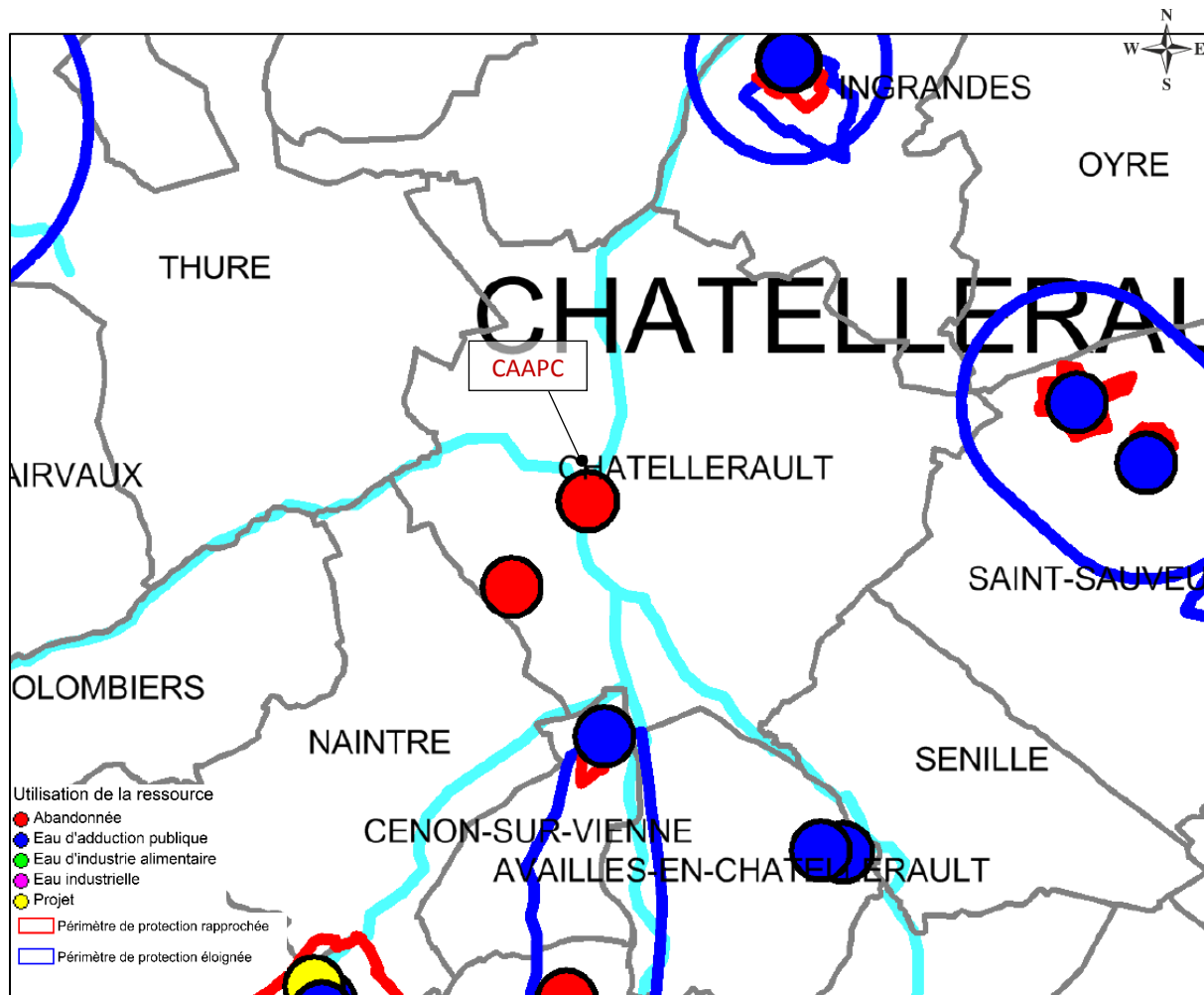
Selon la base de données BSS, l'ouvrage de prélèvement des eaux souterraines BSS001LLRA, présent à 700 m à l'Est du CAAPC précise la présence de la MESO FRGG110 (alluvions Vienne) à une profondeur comprise entre 6 et 16 m. Les autres ouvrages BSS présents aux abords du CAAPC et étant répertoriés comme point d'eau mentionnent le captage de la MESO FRGG073 (calcaires du Jurassique supérieur captif du Haut-Poitou) à environ 30 m de profondeur.

A noter que les terrains présents au droit du site sont constitués de remblais de calcaire avec une présence d'eau à faible profondeur. Des remontées de nappes peuvent être rencontrées ponctuellement.

D'après la base de données Géorisques du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, le CAAPC se situe en zone potentiellement sujette au risque de remontée de nappe et inondation de cave (fiabilité faible).

D'après le SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021, l'aquifère FRGG073 (calcaires du Jurassique supérieur captif du Haut-Poitou) est désignée en tant que nappe à réserver dans le futur à l'alimentation en eau potable. Aucune Aire d'Alimentation de Captage (AAC) prioritaire située à proximité du CAAPC n'a été identifiée.

D'après l'Agence Régionale de la Santé (ARS) Nouvelle-Aquitaine (DD86), **aucun captage d'Eaux Destinées à la Consommation Humaine (EDCH) ni aucun périmètre de protection ne se trouve au droit du CAAPC.** Dans un rayon de 5 km, un seul captage EDCH est présent. Il s'agit du captage de Cenon-sur-Vienne, présent à environ 3,5 km au Sud du CAAPC (cf. **Figure 5**). A noter qu'un captage EDCH abandonné se situe à proximité directe du site.



**Figure 5 :** Extrait de la carte des périmètres de protection des captages de la Vienne (ARS DD86, sept. 2019)

### 2.2.2. Eaux superficielles

- ↳ Source : - Agence de l'eau Loire-Bretagne  
 - SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021  
 - Banque hydro (eaufrance)  
 - DREAL Nouvelle-Aquitaine  
 - Géorisques - Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire  
 - sig.reseau-zones-humides.org  
 - Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Vienne  
 - Investigations de terrain

#### 2.2.2.1 Contexte hydrographique

Au sein du district hydrographique « *La Loire, les cours d'eau côtiers vendéens et bretons* », d'après la délimitation hydrographique de la BD Carthage, les eaux superficielles au droit du CAAPC sont drainées par le **bassin versant « L'Envigne du Sautard (NC) à la Vienne (NC) »** (code de la zone hydrographique BD Carthage : L312).

#### ☞ Caractéristiques du bassin versant

Le cours d'eau principal de ce bassin versant est « **L'Envigne** » (code hydrographique : L31-0300 ; Masse d'eau Rivière FRGR0400 « L'Envigne et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec la Vienne »). Ce dernier prend sa source sur la commune de Chouppes (86) vers 120 m d'altitude et, après avoir parcouru 32,3 km, se jette en rive gauche de la Vienne à hauteur de la commune de Châtellerault.

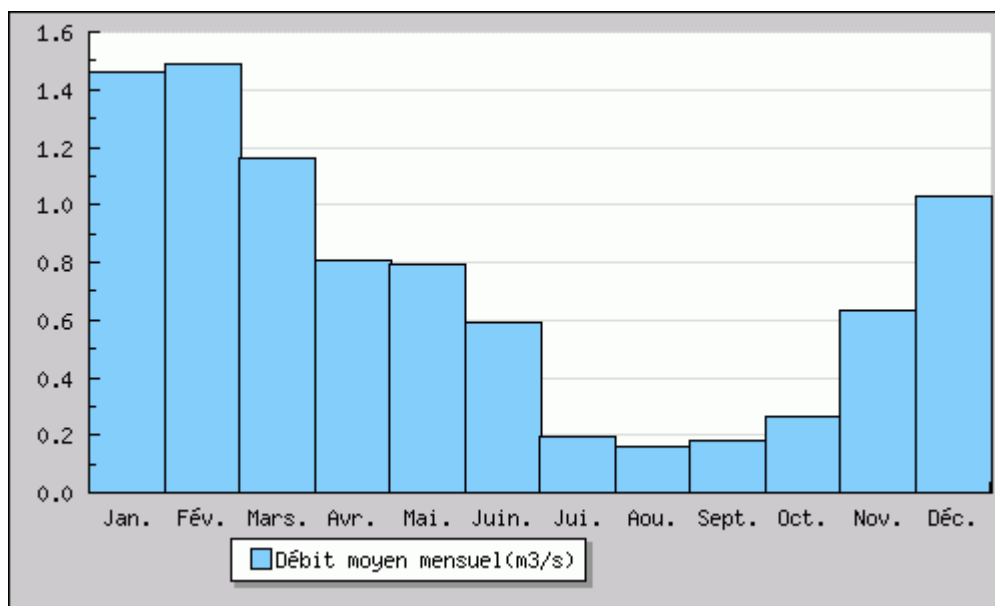
L'Envigne s'écoule en direction de l'Est et est située **en bordure Ouest et Sud du CAAPC**.

Le maillage hydrographique du secteur du CAAPC est illustré sur la **Figure 7**.

#### ☞ Hydrologie de L'Envigne

La station hydrométrique la plus proche du CAAPC est : « **L'Envigne à Thuré** » (code station : L3123010), située à 3,2 km en amont hydraulique (*cf. Figure 7*).

L'Envigne présente des **variations de débit relativement modérées** entre la période hivernale (1,49 m<sup>3</sup>/s en moyenne en février) et la période d'étiage (allant de juillet à octobre, avec un minimum de 0,158 m<sup>3</sup>/s en août, *cf. Figure 6*). Le **QMNA5 du cours d'eau de L'Envigne est de 0,016 m<sup>3</sup>/s**. Le module (débit moyen interannuel) du cours d'eau de L'Envigne est de 0,727 m<sup>3</sup>/s (donnée calculée sur 53 ans de mesure). A noter que l'étiage de ce cours d'eau est particulièrement important.



**Figure 6** : Débit moyen mensuel de L'Envigne entre 1968 et 2020 (source : Banque hydro)

### ☞ Qualité des eaux de L'Envigne

La station de mesure de qualité des eaux de L'Envigne la plus proche du CAAPC est « Envigne à Châtellerault-Thure » (code station : 4086320) à 2,8 km en amont hydraulique.

Au droit de cette station de mesure de qualité, l'état physico-chimique est qualifié de bon mais l'état écologique de moyen. A noter que l'état relatif aux pesticides est qualifié de moyen.

La masse d'eau « L'Envigne et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec la Vienne » (FRGR0400) présente un **état écologique et chimique moyen. L'objectif d'atteinte du bon état global est reporté à 2027.**

### ☞ Zonages du SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021

L'Envigne n'est pas considéré en tant qu'axe à grands migrateurs amphihalins ni en tant que réservoir biologique LEMA. Ce cours d'eau est cependant classé en **liste 2 LEMA** (objectif : restaurer des cours d'eau pour lesquels il est nécessaire d'assurer le transport suffisant des sédiments et la circulation des poissons migrateurs).

*Remarque : La Vienne est classée en tant que cours d'eau nécessitant une protection des poissons migrateurs (liste 1 LEMA).*

La commune de Châtellerault est située :

- en **zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole,**
- en **Zone de Répartition des Eaux** mixte (« Système aquifère de la Vienne et du Cenomanien et bassin hydrographique du ENVIGNE et de l'Ozon ») par l'arrêté du 22 novembre 2010,
- en **zone sensible à l'eutrophisation,**
- en zone concernée par le **SAGE « Vienne »** (code : SAGE04016) approuvé le 8 mars 2013.

La commune de Châtellerault n'est pas située au sein d'une Aire d'Alimentation de Captage (AAC) prioritaire ni au sein d'une Zone à Préserver pour leur utilisation Future en eau potable (ZPF).

Au regard de la nature du projet, ce dernier n'est pas directement concerné par ces zonages. La compatibilité du projet avec le SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021 et le SAGE Vienne est étudiée en **PJ n°9.**

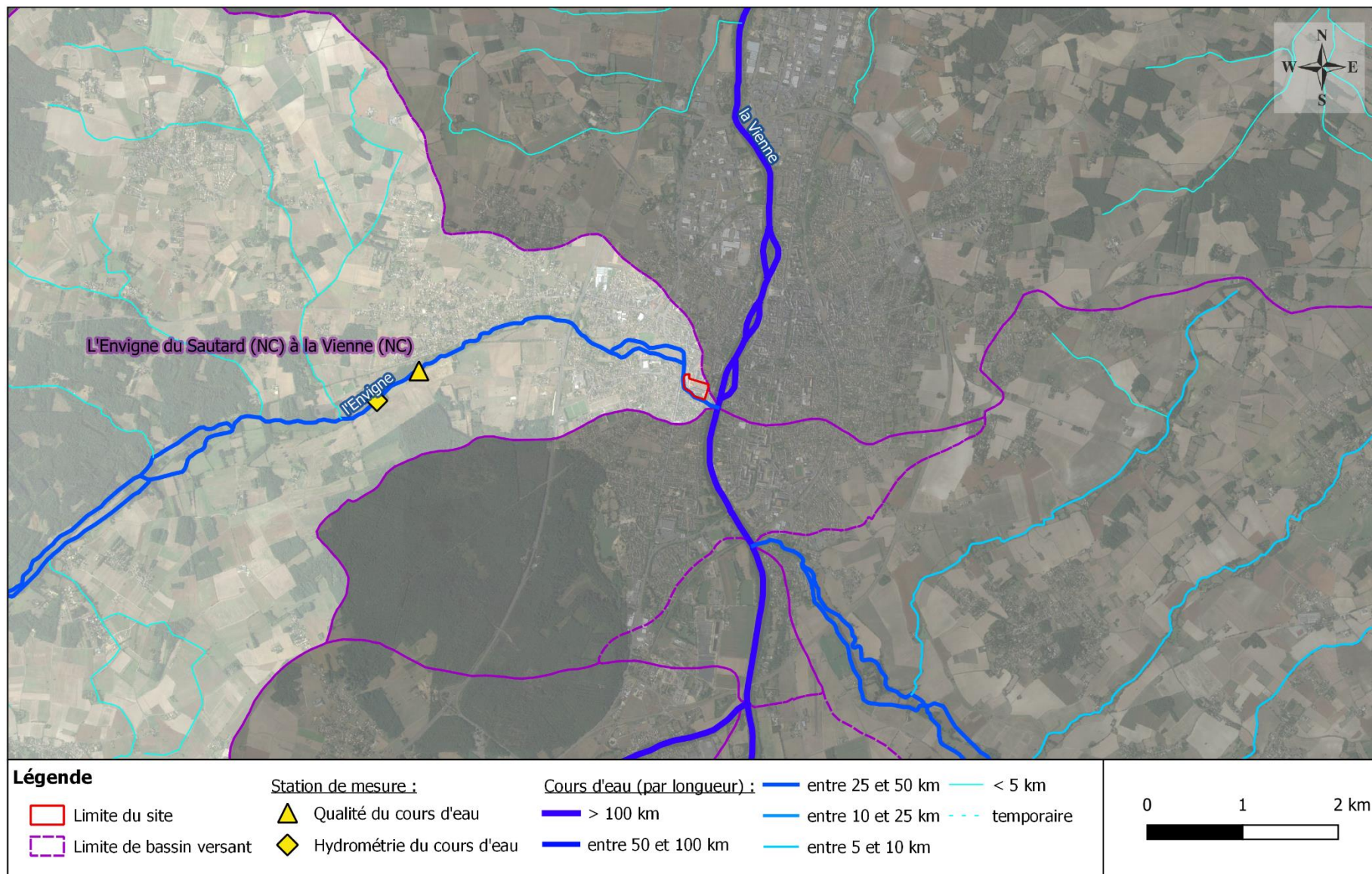


Figure 7 : Contexte hydrographique

### 2.2.2.2 Contexte hydrographique au droit du site

Le plan des réseaux d'évacuation du site actuel (dont eaux pluviales) sont disponibles en **Annexe 18**.

La gestion schématique des eaux pluviales au droit du site actuel est illustrée sur la **Figure 8**.

Les eaux pluviales ruisselant au droit du CAAPC sont drainées par un ensemble de réseaux spécifiques enterrés. Le site actuel peut être divisé en 9 sous-bassins versants dont :

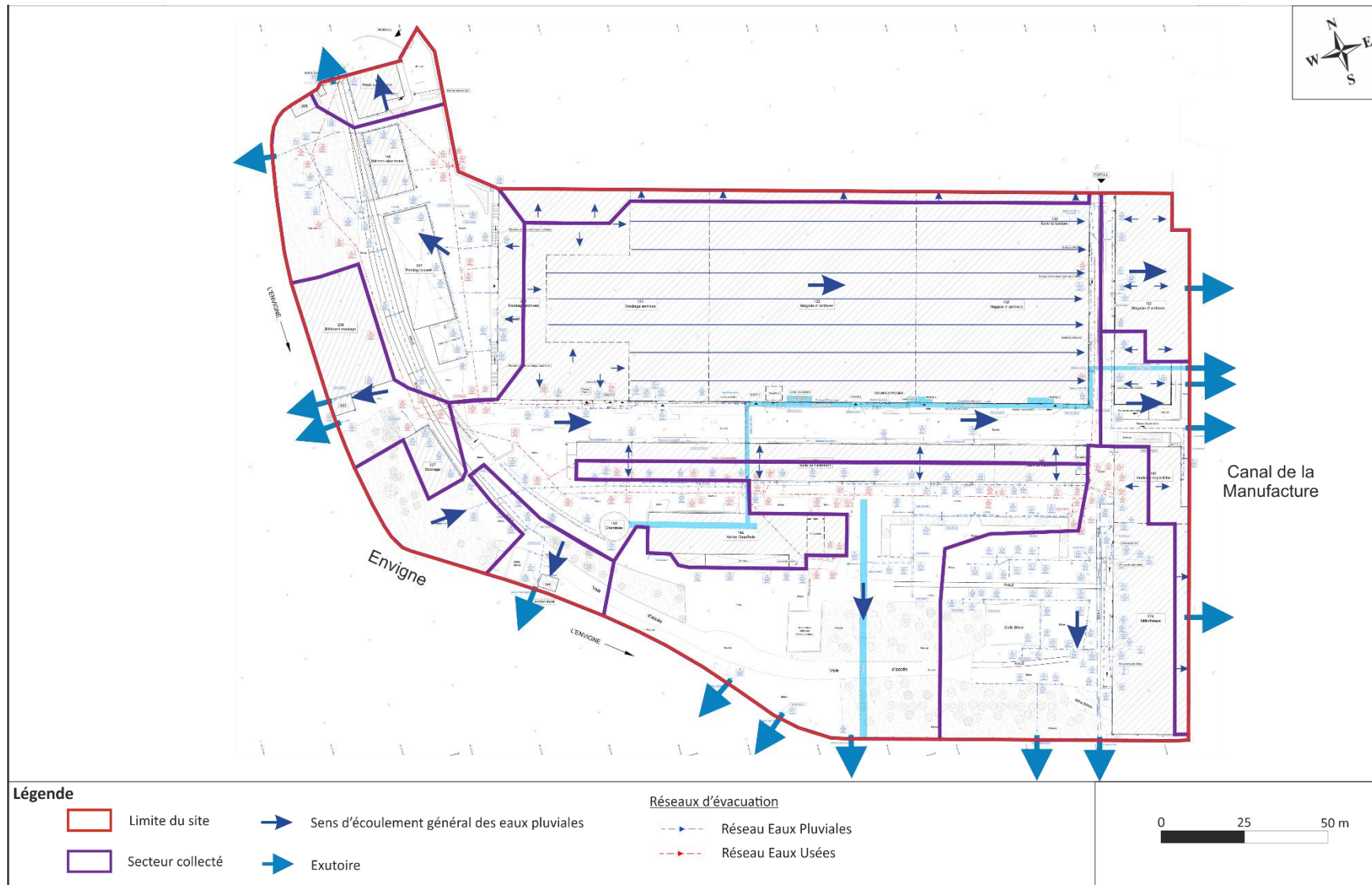
- 3 dirigent les eaux pluviales vers le canal de la Manufacture (puis le cours d'eau de l'Envigne) via au moins 4 exutoires,
- 5 dirigent les eaux pluviales vers le cours d'eau de l'Envigne via au moins 9 exutoires,
- 2 dirigent les eaux pluviales vers le réseau communal de Châtellerault via au moins 2 exutoires.

Dans une moindre mesure, les eaux pluviales s'infiltrent dans le sol (**cf. Paragraphe 2.1.3**).

Actuellement, les eaux pluviales ne font l'objet d'aucun traitement quantitatif ou qualitatif particulier (absence de bassin de rétention, de séparateur d'hydrocarbures, ...).

L'analyse des incidences du site et du projet sur la gestion des eaux pluviales au droit du site est disponible au **Paragraphe 3.2.2**.

*Remarque : Les réseaux d'eaux pluviales de certaines zones du site actuel n'ont pas pu être déterminés avec précision. La figure suivante est ainsi donnée à titre indicatif.*



Source : Topo-ingénierie

Réalisation : AHIDA Conseil, juin 2020

Figure 8 : Gestion actuelle schématique des eaux pluviales du CAAPC



### 2.2.2.3 Le risque inondation

La commune de Châtellerault possède un Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) Inondation dont la dernière modification a été approuvée le 18 septembre 2012.

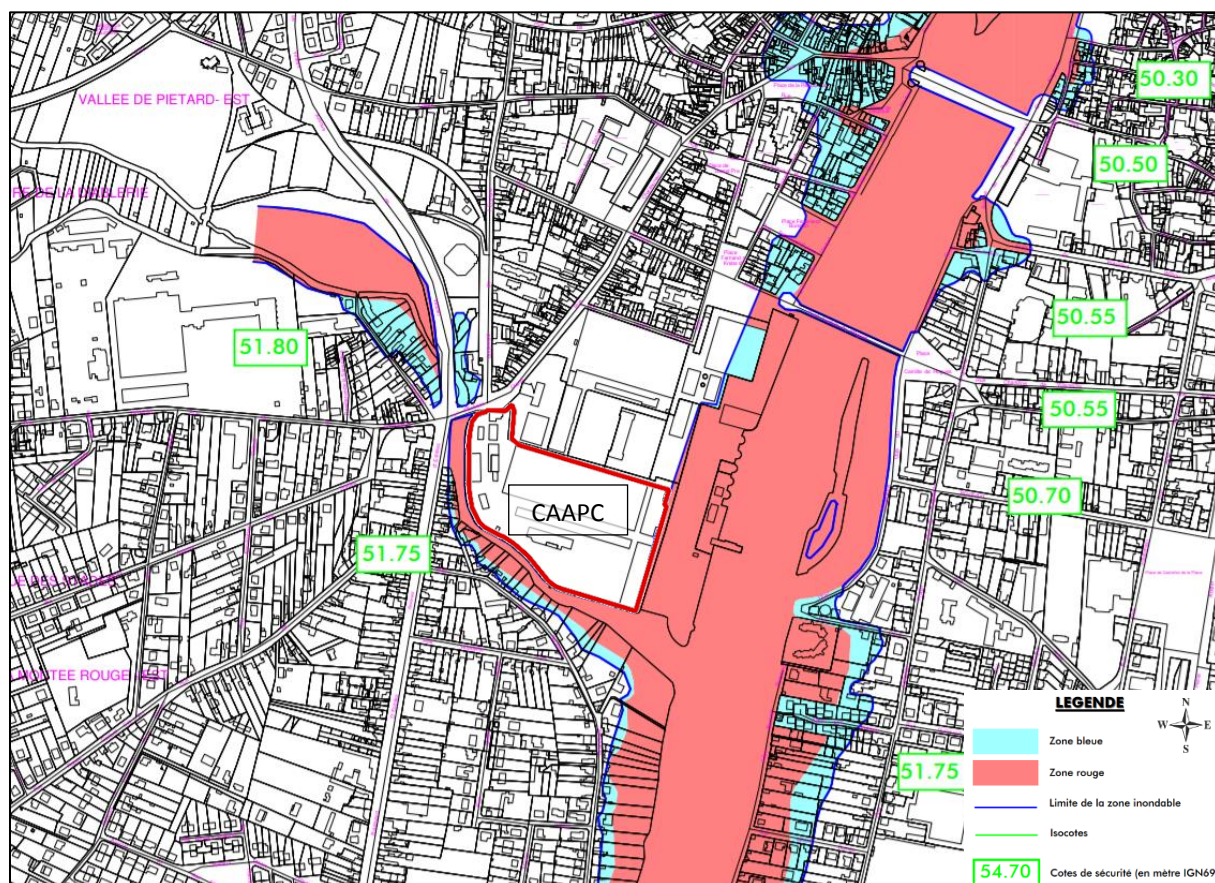
Elle est également concernée par :

- le TRI (Territoire à Risque important d'Inondation) Châtellerault (aléa : inondation par une crue à débordement lent de cours d'eau). D'après le TRI, une partie du CAAPC se situe en aléa d'inondation faible ou millénial,
- le PAPI (programme de prévention des inondations) Vienne Aval.

Cependant, le CAAPC n'est pas concerné par un zonage de ce PPRNi (*cf. Figure 9*) mais se situe à proximité directe d'une zone rouge (zones urbaines soumises à un aléa fort ainsi qu'à la zone d'expansion des crues) au Sud correspondant à l'Envigne. A noter qu'au droit du site, le zonage du PLU de Châtellerault mentionne une bande comprise entre 10 et 20 m le long du cours d'eau de l'Envigne qui se situe en zone U1azi, correspondant aux espaces situés en zone U1 à caractère urbain identifiés au sein des Atlas des Zones Inondables de l'Ozon et l'Envigne (*cf. PJ n°4*).

*Remarque : la position surélevée du site vis-à-vis de l'Envigne et la présence d'un mur de soutènement de plusieurs mètres de haut en bordure de l'Envigne le protège du risque inondation.*

Le CAAPC est concerné par un risque de remontée de nappe (*cf. Paragraphe 2.2.1.*).



**Figure 9 :** Extrait du zonage du Plan de Prévention du Risque Inondation de la vallée de la Vienne

#### 2.2.2.4 Zones humides

##### ➤ Zones humides RAMSAR

**Aucune zone humide d'importance internationale désignée au titre de la Convention de Ramsar** n'est répertoriée au droit, et à proximité du CAAPC.

##### ➤ Zones humides d'importance majeure

**Aucune zone humide d'importance majeure** n'est répertoriée au droit, et à proximité du CAAPC.

##### ➤ Zones humides du SDAGE Loire-Bretagne

Le SDAGE Loire-Bretagne a élaboré une prélocalisation des zones humides sur l'ensemble du district hydrographique « Loire-Bretagne ». Le jardin botanique « Jardin du Directeur », situé à l'Est du CAAPC fait notamment partie de cette prélocalisation.

##### ➤ Zones humides du SAGE Vienne

Le SAGE Vienne a élaboré une prélocalisation des zones humides qui mentionne les îles Cognet et Sainte-Catherine, localisée sur le cours d'eau de la Vienne, à environ 800 m et 1,4 km au Nord du CAAPC.

## 2.3. Biodiversité

- ↳ Source : - DREAL Nouvelle-Aquitaine  
- Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN)  
- TVB Poitou-Charentes  
- Investigation de terrain  
- Interprétation de photographies aériennes

### 2.3.1. Le patrimoine naturel protégé

Le patrimoine naturel protégé considéré dans la présente étude regroupe les espaces et zonages suivants :

- Natura 2000 (Zone Spéciale de Protection de la Directive Habitats ; Zone de Conservation Spéciale de la Directive Oiseaux),
- Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope,
- Parc Naturel (national ou régional),
- Réserve Naturelle (nationale ou régionale),
- Espace Naturel Sensible,
- Réserve de Biosphère,
- Réserve biologique.

**Aucun espace naturel faisant l'objet d'une protection réglementaire ne se trouve au droit, et dans un rayon de 5 km autour du CAAPC.**

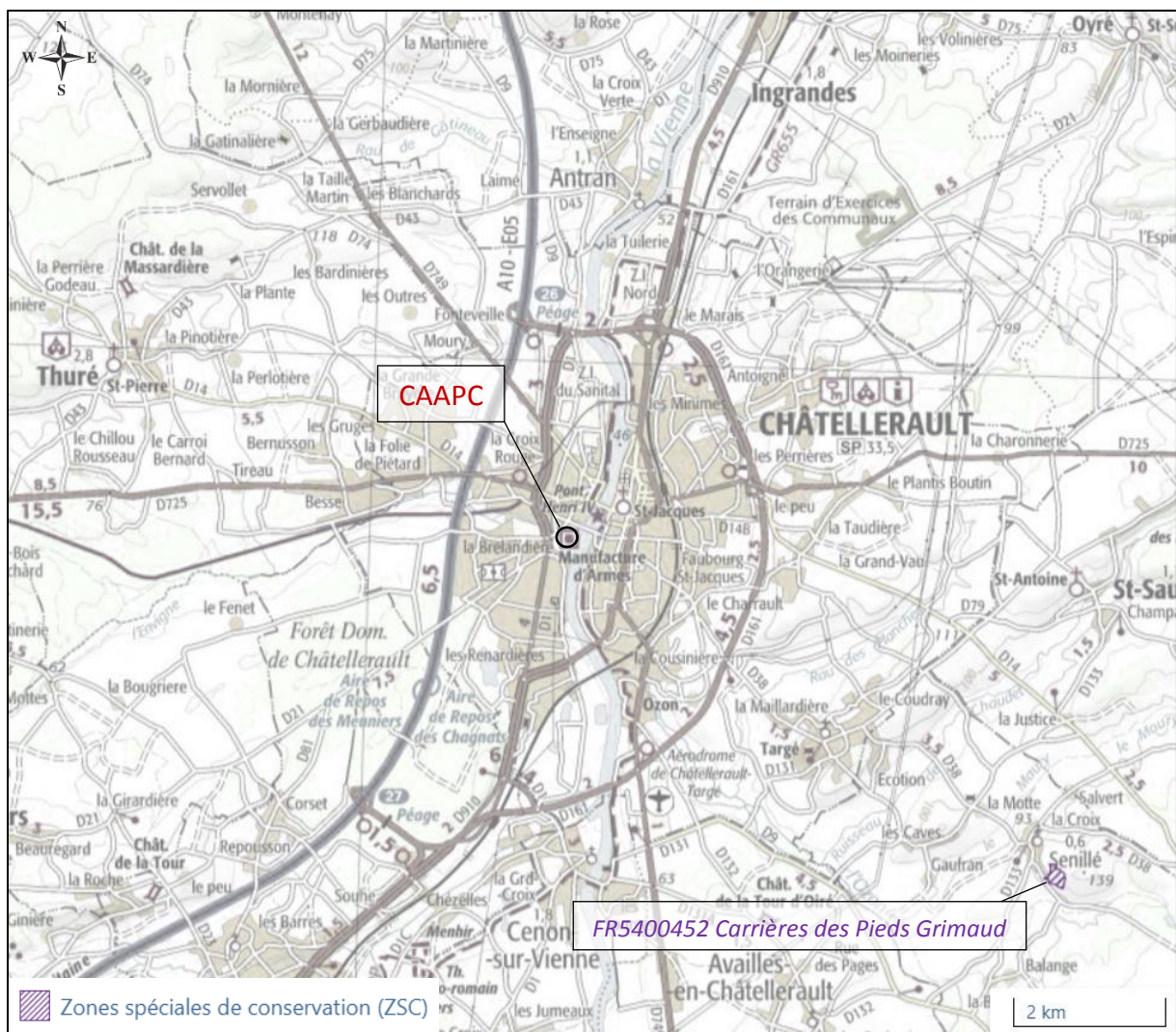
La commune de Châtelleraut n'est pas concernée par la Loi littoral et ne se situe pas en zone de montagne.

Le réseau Natura 2000 est composé :

- de Zones de Protection Spéciale (ZPS) nommées au titre de la Directive Européenne 2009/147/CE du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages (Directive Oiseaux) ;
- de Zones Spéciales de Conservation (ZSC), des Sites d'Intérêt Communautaire (SIC) ou des propositions de Sites d'Intérêt Communautaire (pSIC), nommés au titre de la Directive Européenne 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvage (Directive Habitats).

**Aucune ZSC (Directive Habitats) ni aucune ZPS (Directive Oiseaux) ne se situe dans un rayon de 5 km autour du CAAPC.**

Le site Natura 2000 le plus proche du site est « Carrières des Pieds Grimaud » (référence : FR5400452) désignée en tant que ZSC par l'arrêté du 13/04/2007 et en tant que SIC par l'arrêté du 07/12/2004. Elle se situe à 7,4 km au Sud-Est du CAAPC (*cf. Figure 10*).

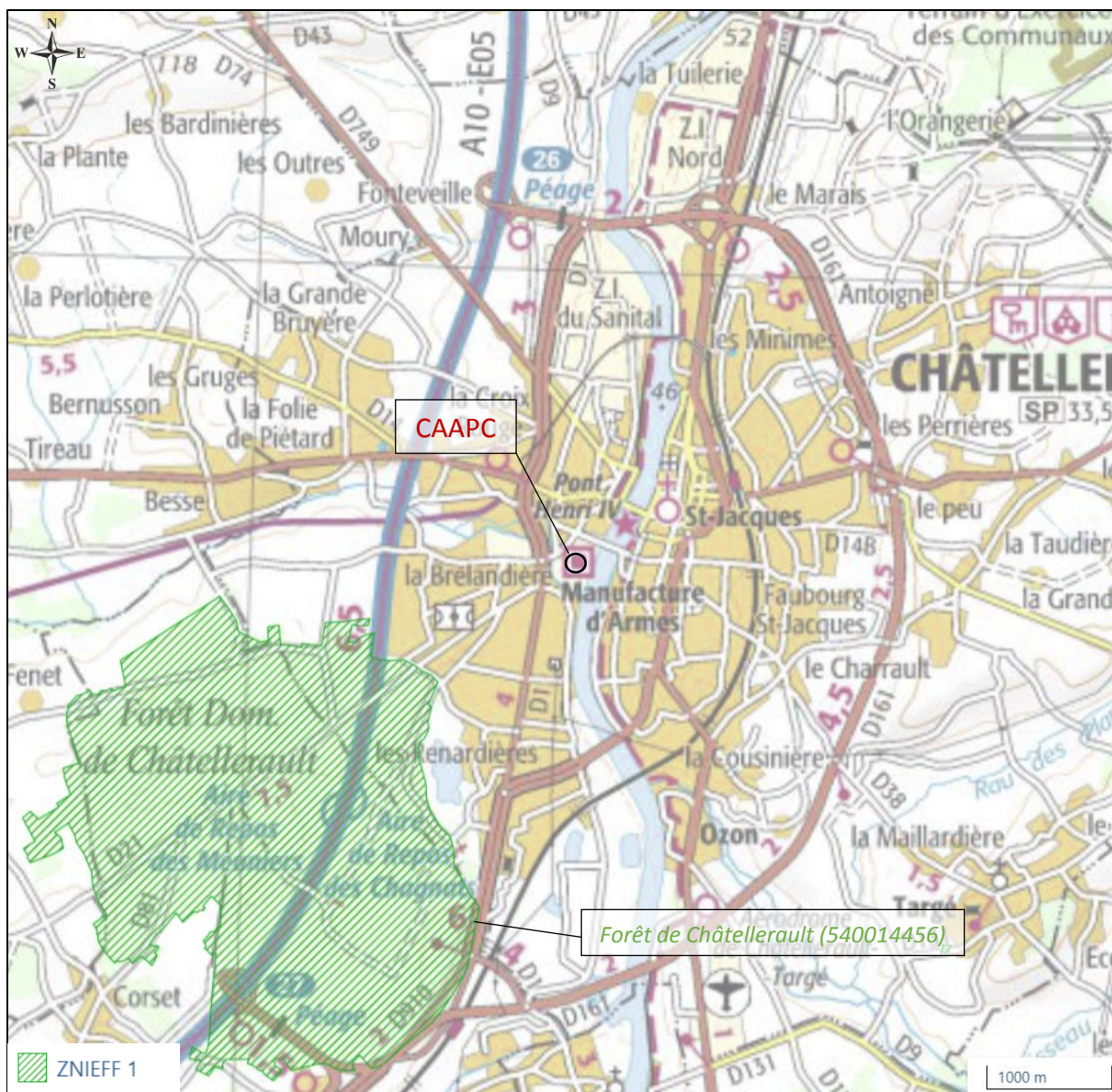


**Figure 10 :** Situation du CAAPC vis-à-vis des sites Natura 2000 (source : DREAL Nouvelle-Aquitaine)

### 2.3.2. Le patrimoine naturel inventorié

**Aucun espace naturel faisant l'objet d'un inventaire du patrimoine naturel** (Zone d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type I et II, Zone d'Importance pour la Conservation des Oiseaux) **ne couvre le CAAPC.**

Dans un rayon de 5 km autour du CAAPC, une ZNIEFF est présente. Il s'agit d'une ZNIEFF de type I « Forêt de Châtelleraut » (référence : 540014456). Elle se situe à 1,2 km au Sud-Ouest du site (**cf. Figure 11**).



**Figure 11** : Situation du CAAPC vis-à-vis des ZNIEFF (source : DREAL Nouvelle-Aquitaine)

### 2.3.3. Les continuités écologiques (Trame Verte et Bleue)

Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) de Poitou-Charentes a été adopté par arrêté préfectoral le 3 novembre 2015.

D'après l'extrait cartographique du zonage du Schéma Régional de Cohérence Ecologique de Poitou-Charentes, le CAAPC se situe en dehors d'un élément de la Trame Verte et Bleue (*cf.* **Figure 12**). Le site s'inscrit dans une zone urbanisée dense. A noter qu'à proximité du site, l'Envigne et la Vienne constituent des éléments de continuité biologique des vallées représentant un risque de fragmentation.

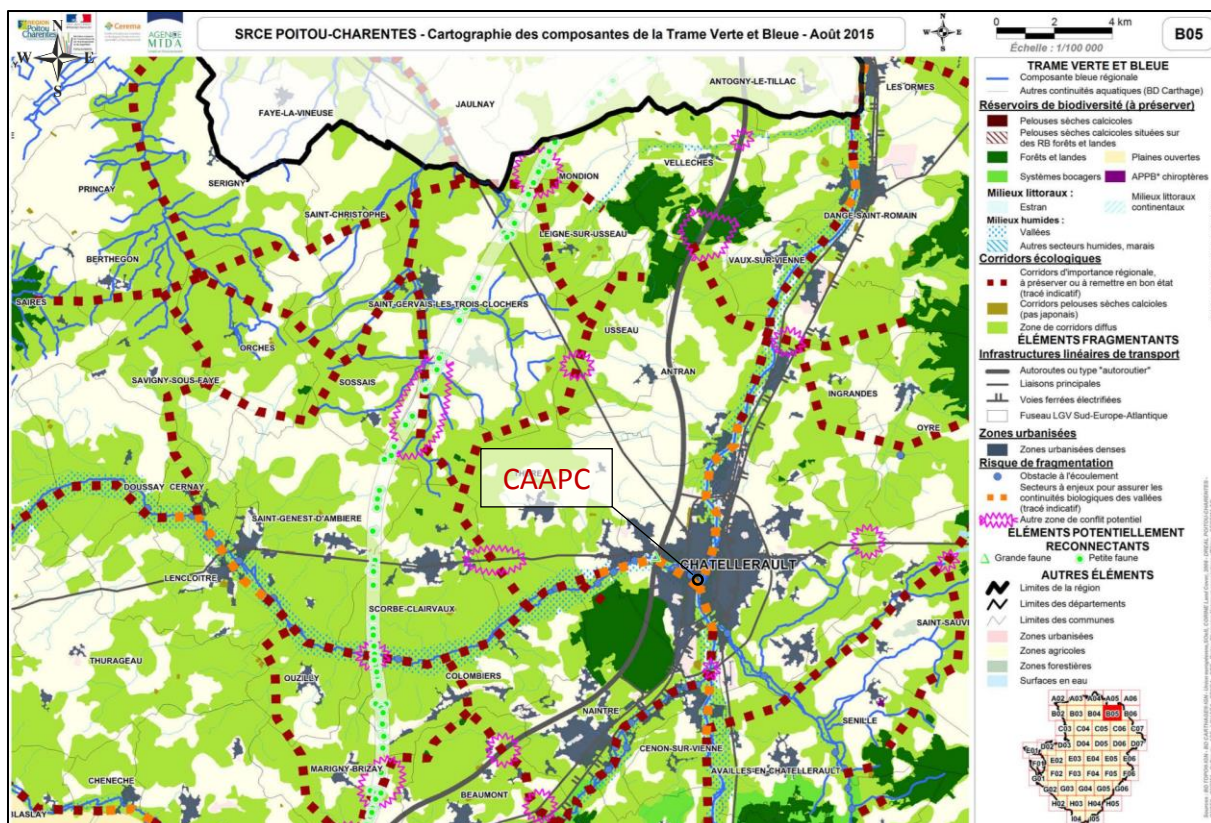


Figure 12 : Situation du CAAPC vis-à-vis du zonage du SRCE de Poitou-Charentes

### 2.3.4. Les habitats, la faune et la flore

#### 2.1.4.3 Habitats naturels et anthropiques

A partir des photographies aériennes disponibles et des observations sur site effectuées le 28 avril 2020, les habitats présents au sein du site ainsi que dans le périmètre d'étude élargi (rayon de 100 m) ont été identifiés et classés selon la typologie CORINE Biotope (CB).

Le CAAPC étant déjà construit et exploités, l'ensemble du site y compris les espaces non aménagés actuellement sont anthropisés et dédiés à l'activité du site.

#### ☞ Habitats naturels et anthropiques présents à l'intérieur du site

Les habitats rencontrés au droit du site correspondent à « Site industriel en activité » (CCB : 86.4) marqué par la présence de bâtiments (environ 20 000 m<sup>2</sup>), de voiries, parking couvert et aires de stockage extérieures, et d'espaces verts (environ 6 500 m<sup>2</sup>) entretenus régulièrement marqué par la présence de quelques dizaines d'arbres et de quelques arbustes (cf. Figure 13).



**Figure 13** : Prise de vue des espaces verts et arbres à haute tige (©AHIDA Conseil, 28/04/2020)

#### ☛ Habitats naturels et anthropiques présents aux abords du site

Les habitats rencontrés dans un rayon de 100 m autour du CAAPC sont (**cf. PJ n°2**) :

- de manière directe à l'Ouest, au Sud et à l'Est, le cours d'eau de l'Envigne (CCB : 24) ainsi que la végétation associée ;
- de manière directe au Nord, l'ancienne manufacture (CCB : 86.4) composée d'un ensemble de bâtiments, aires aménagées et espaces verts dont des jardins et pelouses (CCB : 85.2 et 85.3) caractéristique des habitats urbains dense (CCB : 86.1),
- de manière indirecte à l'Ouest, au Nord et au Sud, une mosaïque d'habitats anthropiques et marquée par la présence d'habitations (CCB : 86.1) dont des jardins et pelouses (CCB : 85.3) ;
- de manière indirecte à l'Est, une mosaïque d'habitats anthropiques et naturels marquée par la présence du jardin botanique « Jardin du directeur » (CCB : 85.3) puis le cours d'eau de la Vienne (CCB : 24) et des habitations (CCB : 86.1).

##### 2.1.4.4 Flore

Les espèces floristiques dominantes ou caractéristiques des habitats rencontrés au droit et aux abords du CAAPC sont communes et ne présentent pas d'intérêt particulier, mis à part quelques arbres remarquables, notamment en limite Sud du site.

L'investigation réalisée le 28 avril 2020 n'a pas permis de mettre en évidence la présence d'espèces floristiques protégées au niveau départemental, régional ou national.

##### 2.1.4.5 Faune

A l'intérieur du CAAPC, les espèces faunistiques rencontrées sont « communes » et habituées à la présence de l'homme. Aussi, le mur d'enceinte présent en périphérie du site empêche l'intrusion de nombreuses espèces animales.

Les différents habitats naturels rencontrés aux abords du site, notamment dû à la présence de la végétation associée aux cours d'eau et du jardin botanique, bien que pour la plupart dégradés par l'activité humaine, sont susceptibles d'être attractif pour la faune et notamment les espèces dulçaquicoles.

L'investigation réalisée le 28 avril 2020 n'a cependant pas mis en évidence la présence d'espèces faunistiques protégées au niveau départemental, régional ou national.

## 2.4. Ambiance paysagère

Source : - Atlas des paysages de Poitou-Charentes  
- Investigations de terrain  
- Interprétations de photographies aériennes

### 2.4.1. Environnement paysager régional

Selon l'Atlas des Paysages de Poitou-Charentes, le CAAPC se situe au sein de l'**unité paysagère n°801 – Poitiers – Châtelleraut**. Les paysages situés aux abords de Châtelleraut correspondent à la région du tuffeau.

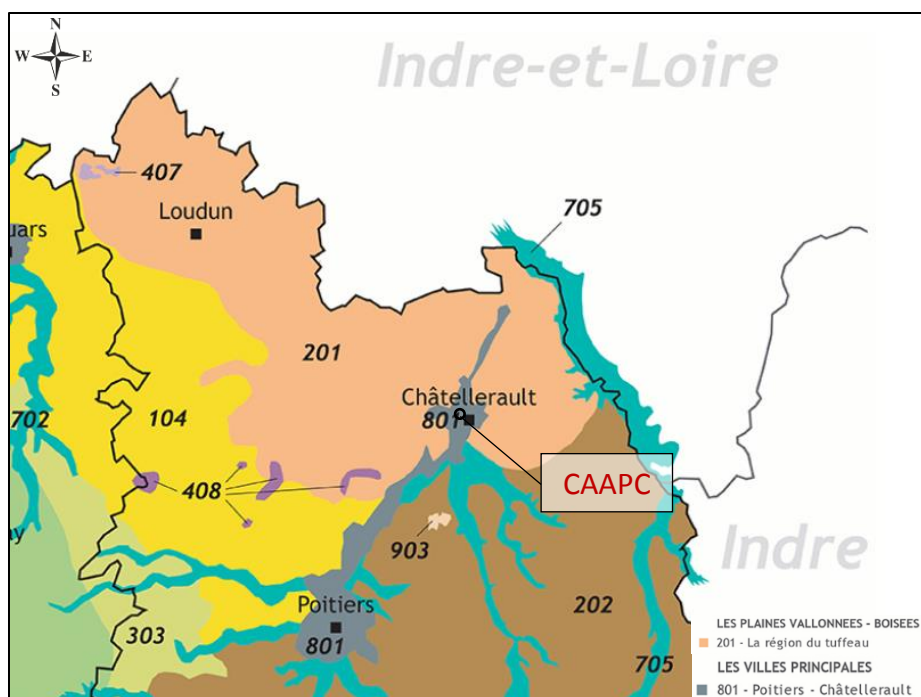


Figure 14 : Contexte paysager du CAAPC (source : Atlas des paysages de Poitou-Charentes)

### 2.4.2. Environnement paysager local

Les alentours du CAAPC forment le **paysage urbain de Châtelleraut**, relié à Poitiers par une bande étroite et longue de 50 km le long des vallées du Clain et de la Vienne urbanisée de façon quasi continu. La ville de Châtelleraut, bâtie sur la Vienne bénéficie d'horizons animés que lui procurent les collines du tuffeau.

L'ancienne manufacture au sein de laquelle s'inscrit le CAAPC représente un élément paysagé symbolique de la ville.

### 2.4.3. Insertion paysagère du site

Le CAAPC se trouve au sein de l'ancienne manufacture de Châtelleraut. Le mur d'enceinte périphérique limite les perceptions visuelles sur le site. A noter qu'au vu de sa hauteur, la cheminée du CAAPC est parfois visible depuis quelques centaines de mètres au-delà du site.



Le CAAPC est visible depuis :

- à l'Ouest, la Grande Rue de Châtelleraut, de manière directe et frontale (**cf. Figure 15**),
- au Nord, les autres éléments constituant l'ancienne manufacture, notamment le Conservatoire Clément Janequin et l'Ecole Nationale de Cirque,
- à l'Est, le jardin botanique « Jardin du Directeur » (**cf. Figure 16**) puis de manière partielle depuis La Vienne et l'Allée Bernard Percevault,
- au Sud, les habitations se situant de l'autre côté de l'Envigne.



**Figure 15** : Vue du CAAPC depuis la Grande rue (Google, juillet 2018)



**Figure 16** : Vue sur le CAAPC depuis le Jardin du Directeur (Google, mai 2016)

## 2.5. Patrimoine culturel

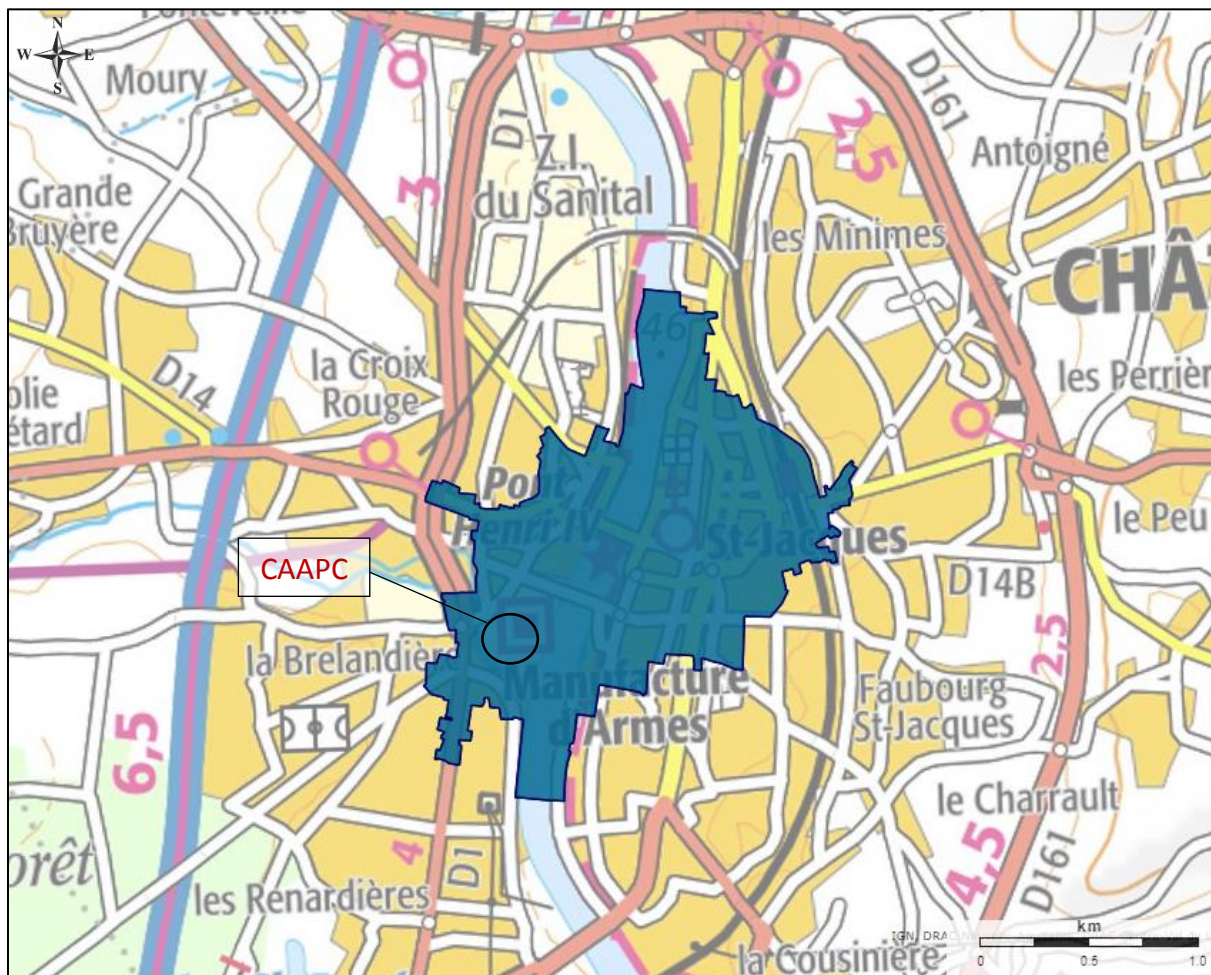
- ↳ Source : - DRAC / DREAL Nouvelle-Aquitaine  
 - Ministère de la Culture – Atlas des patrimoines  
 - Ville de Châtelleraut – SPR / AVAP – rapport de présentation

### 2.5.1. ZPPAUP / AVAP / SPR

D'après l'Atlas des patrimoines du Ministère de la Culture, le CAAPC se situe **au sein du Site Patrimonial Remarquable (SPR) de Châtelleraut** (référence : 1911140573) approuvé le 17/12/2008.

*Remarque : Afin de simplifier la protection des secteurs sauvegardés et des AVAP / ZPPAUP, ils ont été fusionnés dans un unique dispositif : les « sites patrimoniaux remarquables » (SPR), par l'article 75 de la loi CAP.*

Le périmètre de la ZPPAUP englobe la Vienne, le Centre ancien, le quartier de Châteauneuf et la Manufacture, les boulevards et faubourgs du XIXe siècle, une partie des extensions réalisées au début du XXe siècle et enfin, les secteurs entourant le château de Targé, l'ancienne Commanderie d'Ozon, l'église d'Antoigné et le château du Boeuf Mort. Le secteur concerné par le CAAPC est « La Manufacture » : La Manufacture d'armes blanches, créée en 1819 sur la rive gauche de la Vienne, sera le fleuron de l'industrie châtelleraudaise jusqu'en 1968. L'architecture industrielle des différents bâtiments datant du début du XIXe siècle est d'un grand intérêt, et certains bâtiments ont été inscrits à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques en 1989.



**Figure 17** : Situation du CAAPC vis-à-vis du site patrimonial remarquable de Châtelleraut (source : Atlas du patrimoine)

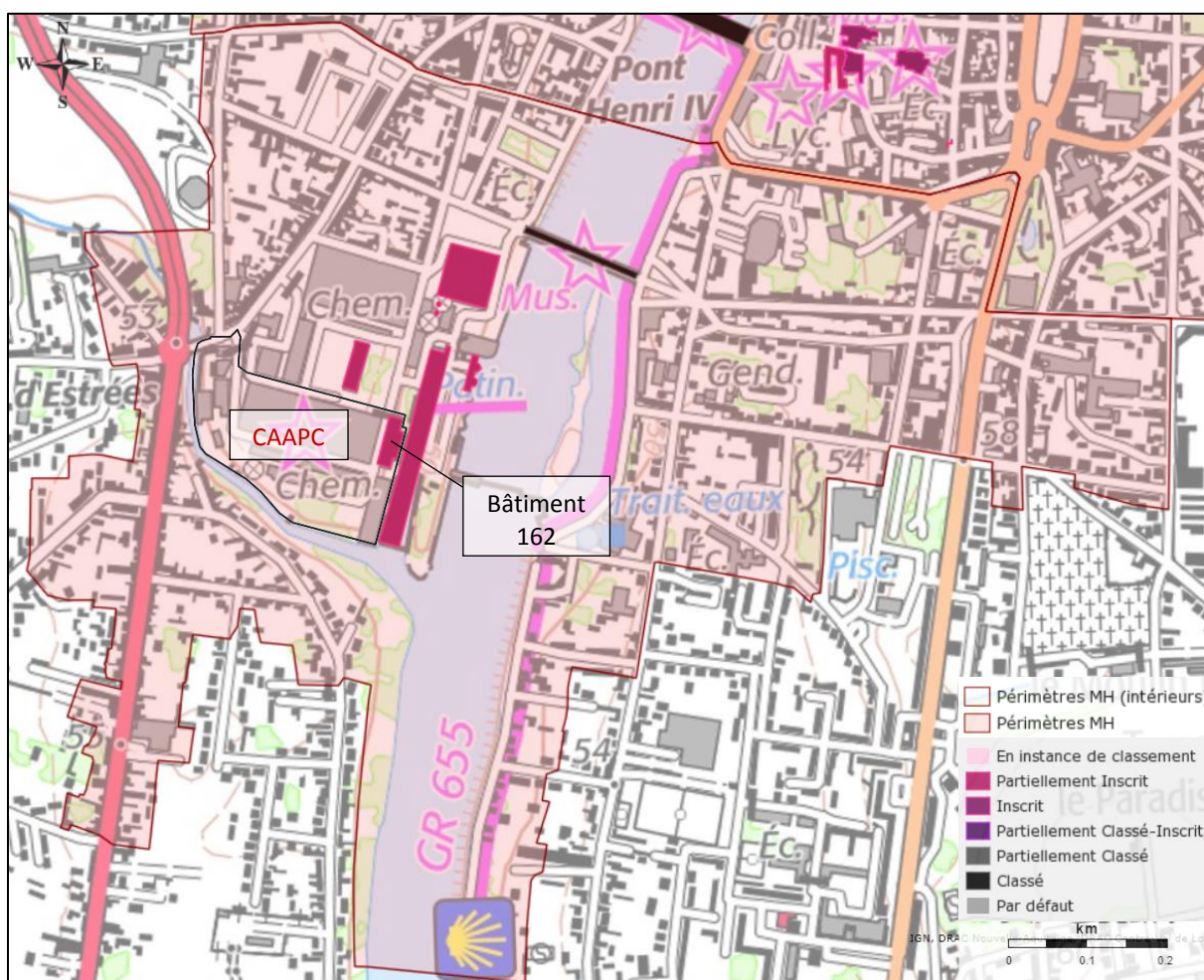
### 2.5.2. Edifices inscrits et classés aux Monuments Historiques

D'après l'Atlas des patrimoines du Ministère de la Culture et la base de données *Mérimée* du Ministère de la Culture et de la Communication, le CAAPC se situe au sein de l'ancienne **manufacture d'arme de Châtelleraut dont certains bâtiments sont inscrits aux Monuments Historiques** (cf. **Figure 18**). Les caractéristiques de cette protection sont les suivantes :

- Identifiant : IEG8WF,
- Type : Immeuble,
- Appellation : Manufacture d'armes,
- Catégorie : architecture industrielle,
- Date de protection : inscription le 09/03/1989,
- Protection : Partiellement inscrit

Le **bâtiment n°162**, actuellement utilisé en tant que magasin d'archive du CAAPC, fait partie des éléments de protection de l'édifice au titre de : **façades et toitures, y compris les escaliers latéraux**. Les autres bâtiments protégés se situent en dehors du site (cf. **Figure 18**).

**La totalité du site est situé au sein du périmètre de protection au titre des abords de monument historique** (cf. **Figure 18**).



**Figure 18** : Situation du CAAPC vis-à-vis des Monuments Historiques (source : Atlas du patrimoine)

### 2.5.3. Patrimoine mondial

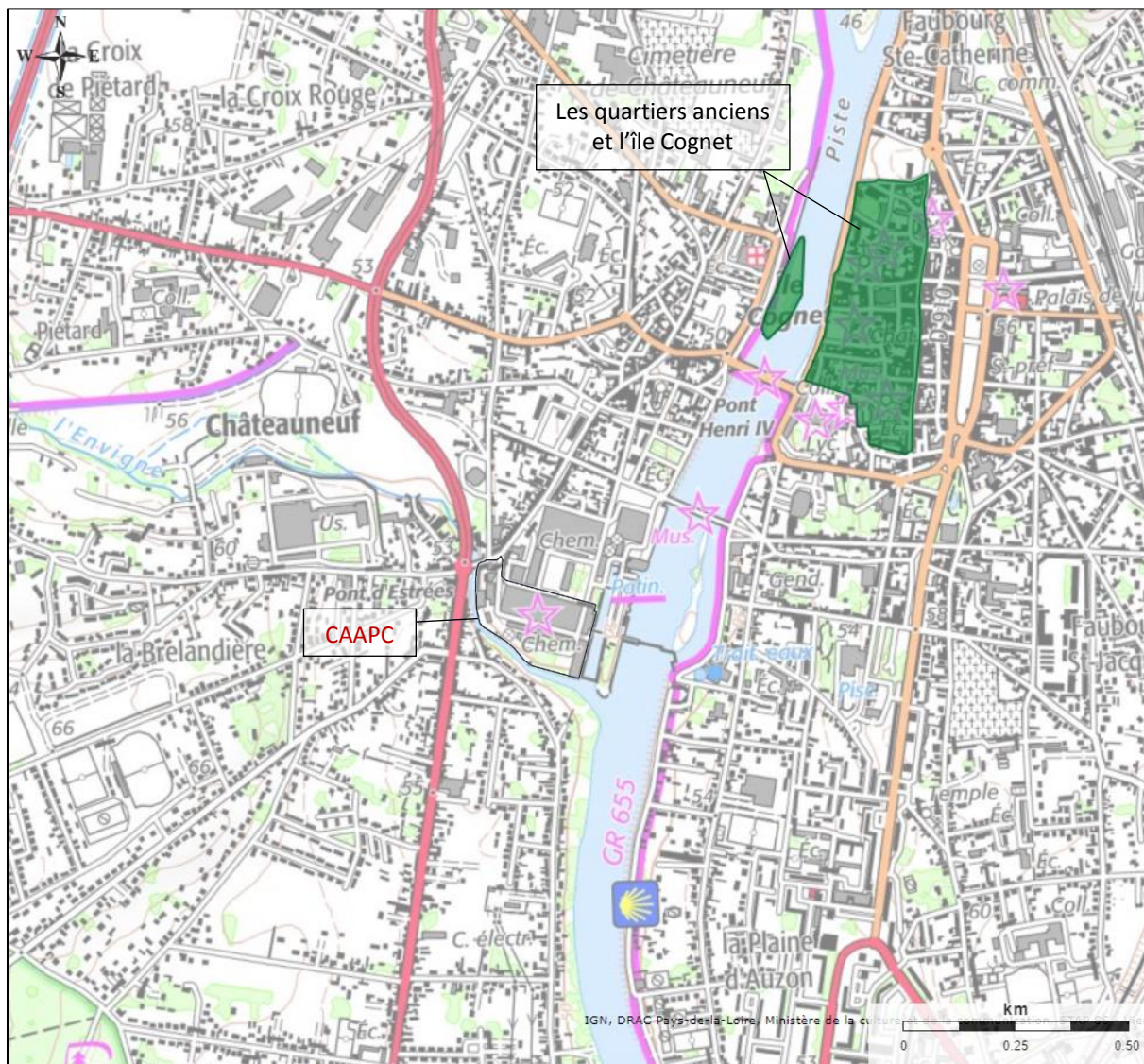
D'après l'Atlas des patrimoines du Ministère de la Culture, **aucun patrimoine mondial n'est situé au droit et aux abords** (rayon de 2 km) **du CAAPC**.

#### 2.5.4. Site inscrit et classé

D'après l'Atlas des patrimoines du Ministère de la Culture, **aucun site inscrit ou classé n'est situé au droit du CAAPC.**

Un site inscrit est présent sur la commune de Châtelleraut : « Les quartiers anciens et l'île Cognet » (identifiant : 86SI94). Le site est régi par la loi du 2 mai 1930 relative à la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque. Il est situé à 700 m au Nord-Est du CAAPC (*cf. Figure 19*).

*Remarque : Le site inscrit est englobé dans sa totalité à l'intérieur du périmètre de la ZPPAUP ; son effet administratif est suspendu.*



**Figure 19** : Situation du CAAPC vis-à-vis des sites inscrits et classés (source : Atlas du patrimoine)

#### 2.5.5. Archéologie

D'après l'Atlas des patrimoines du Ministère de la Culture et la DRAC Nouvelle-Aquitaine, **aucune zone de présomption de prescription archéologique n'est située au droit et aux abords (rayon de 2 km) du CAAPC.**

## 2.6. Environnement humain

- ↳ Source : - INSEE  
 - Base Cassini de l'EHESS  
 - Ville de Châtelleraut  
 - Département de la Vienne  
 - Investigation de terrain

### 2.6.1. Démographie

D'après les recensements de l'INSEE datant de 2017, la population de la commune de Châtelleraut (86) est de **31 840 habitants**. L'évolution démographique est présentée par le tableau suivant.

**Tableau 2** : Evolution démographique de la commune de Châtelleraut (source : Base Cassini de l'EHESS, INSEE)

Année	1982	1990	1999	2006	2017
Population	35 838	34 678	34 126	34 402	31 840
Densité moyenne (hab/km <sup>2</sup> )	690	668	657	662	613

Remarque : Châtelleraut fait partie de la Communauté d'agglomération Grand Châtelleraut qui regroupe 47 communes au total.

### 2.6.2. Habitat et voisinage

L'environnement humain du site est représenté en **PJ n°2**, à laquelle il convient de se référer.

#### 2.6.2.1 Habitation

Situé au cœur de Châtelleraut, **de nombreuses habitations sont présentes à proximité du CAAPC**. Dans un rayon de 100 m, les habitations sont localisées :

- Au Sud, au niveau de la rue de Gravelines (majoritairement des maisons individuelles), le long de l'Envigne et de la Vienne,
- A l'Ouest, au niveau du boulevard d'Estrées (majoritairement des immeubles de 2 à 3 étages),
- Au Nord-Ouest, au niveau du rond-point d'Estrées et de la Grande Rue de Châteauneuf (majoritairement des immeubles de 2 à 3 étages).

#### 2.6.2.2 Etablissement Recevant du Public (ERP)

Situé au cœur de Châtelleraut, **de nombreux ERP sont présents à proximité du CAAPC**. Dans un rayon de 100 m, les ERP sont localisées :

- Au Nord :
  - au niveau de l'ancienne manufacture : il s'agit du conservatoire Clément Janequin (en limite Nord), d'un ensemble d'établissement relatif à l'emploi et à la formation (AFPA, MEEF, ...), de l'Ecole Nationale de Cirque de Châtelleraut, du Musée d'art et d'industrie, de clubs sportifs et associatifs, d'une patinoire et d'un skate-park,
  - au niveau de la Grande Rue de Châteauneuf : il s'agit d'un fleuriste, un salon de coiffure, une pharmacie, d'un bar-tabac, ...
  - au-delà de l'ancienne manufacture : la crèche « Coccinelle » à environ 200 m au Nord,
- à l'Ouest : principalement au niveau du boulevard d'Estrées : il s'agit de quelques ERP tel qu'un magasin d'équipement de jardinage, d'un salon de coiffure,
- au Sud : il s'agit d'un hôtel, d'un concessionnaire, d'un fleuriste, d'une pizzeria,

A noter la présence d'un centre de soin à 350 m au Nord, d'un stade municipal à 450 m au Sud-Est et d'un complexe sportif à 450 m au Nord-Ouest.

#### 2.6.2.3 Voisinage économique

Le voisinage économique est semblable aux ERP présentés au paragraphe précédent. A noter tout de même la présence de l'établissement Thalès (aéronautique), présent à 250 m à l'Ouest du CAAPC.

### 2.6.3. Activités économiques et touristiques

Stratégiquement situé au cœur du grand Ouest, sur l'axe Paris-Bordeaux, le bassin d'emploi châtelleraudais est un pôle économique majeur en Poitou-Charentes.

S'appuyant sur des savoir-faire et des compétences industriels historiques, le châtelleraudais est le territoire d'implantation de grands groupes des secteurs automobile et aéronautique (Thales, Snecma Services...), et un bassin d'emploi fort de 10 000 emplois industriels et de plus de 500 entreprises.

La commune de Châtelleraut est également une destination touristique fréquentée, riche de monuments tels que le pont Henri IV, le château de Targé, l'église Saint-Jacques, ...

### 2.6.4. Trafic routier et accès au site

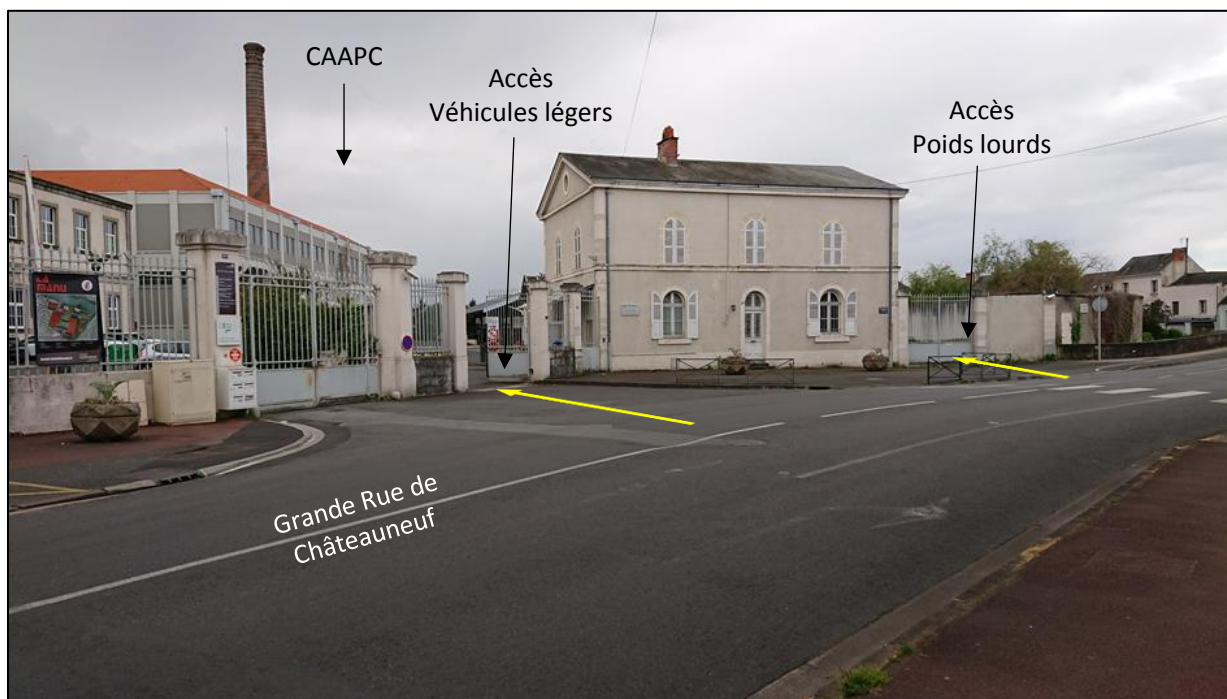
Le site est accessible depuis l'**A10**, sortie 26 « Châtelleraut Nord » ou sortie 27 « Châtelleraut Sud » puis par la **RD 1** (avenue de Velbert / boulevard d'Estrées). Le site dispose de 2 accès principaux, l'un dédié aux véhicules légers (personnel et visiteurs) et l'autre dédié aux poids-lourds (usage ponctuel), depuis la Grande Rue Châteauneuf.

D'après les comptages routiers de 2018 des services départementaux de la Vienne, la RD 1 supporte un trafic TMJA (trafic moyen journalier annuel) de 13 540 véhicules dont 5,2 % de poids-lourds.

Les **conditions d'accès au CAAPC sont sécurisées (cf. Figure 20) :**

- bonne visibilité,
- accès en retrait de la Grande Rue de Châteauneuf,
- voie d'accès au portail large.

Les **voieries empruntées sont en bon état** et conçues pour supporter une circulation importante de véhicules lourds (stabilité de la chaussée, dimensionnement suffisant pour permettre le croisement de deux véhicules en toute sécurité).



**Figure 20** : Prise de vue des accès principaux au site (©AHIDA Conseil, 28/04/2020)

Le CAAPC dispose également d'un accès pompier situé au Nord-Est, à l'extrémité de la rue Jean Monet.



**Figure 21** : Prise de vue de l'accès pompier au site (©AHIDA Conseil, 28/04/2020)

Le plan d'accès au site est précisé en **PJ n°2**.

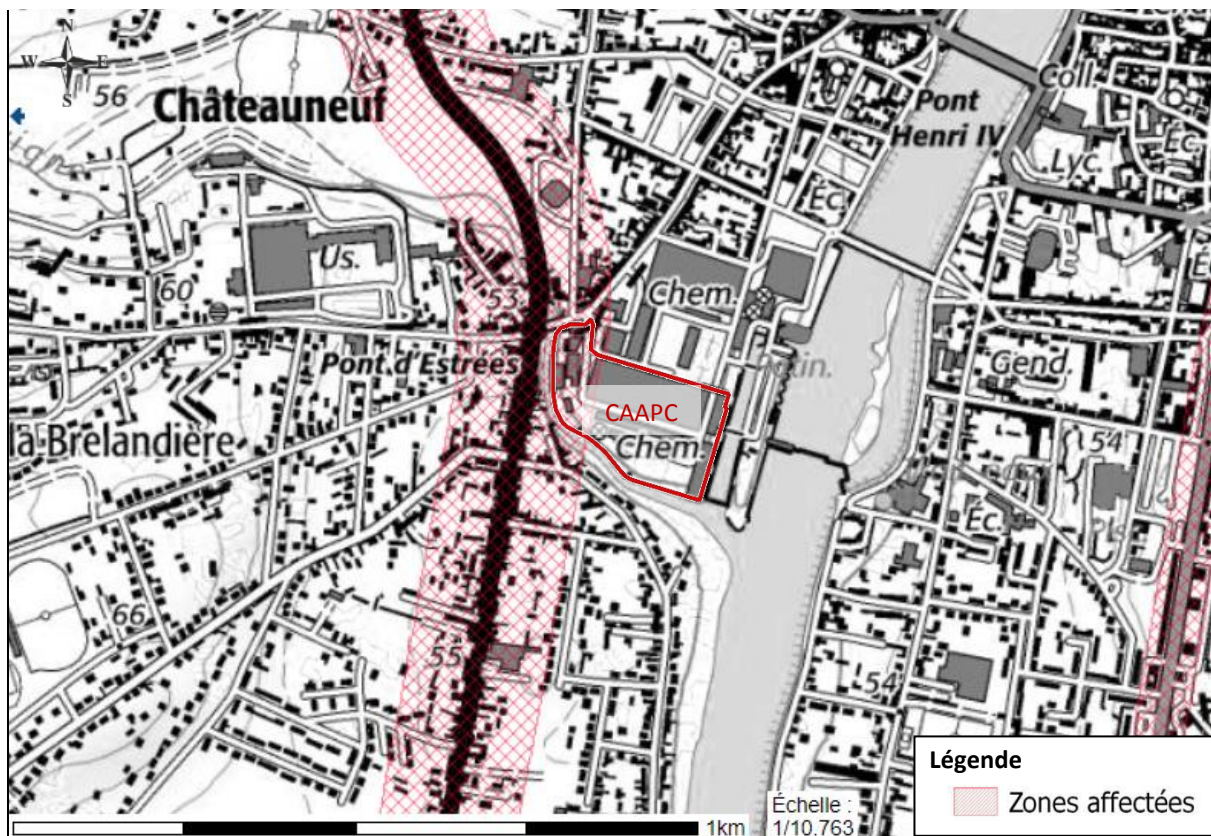
#### 2.6.5. Emissions et nuisances de voisinage

- ↳ Source : - Registre des Emissions Polluantes (IREP)  
- Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement des infrastructures de l'Etat de la Vienne  
- Préfecture de la Vienne  
- Géorisques (Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire)  
- ATMO

##### 2.6.5.1 Emissions sonores

Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement des infrastructures de l'État de la Vienne de 3<sup>ème</sup> échéance (2018-2023) a été approuvé par arrêté préfectoral du 19 mars 2019.

La RD 1 (présente à 30 m à l'Ouest du site) est classée, sur ce tronçon, en **catégorie 3** (secteur de 100 m affecté par le bruit de part et d'autre de la voie). **La bordure Ouest du site du CAAPC se situe en secteur affecté par le bruit (cf. Figure 22).**



**Figure 22 :** Extrait de la Carte de Bruit Stratégique de "type b" issue du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de la Vienne (source : Préfecture de la Vienne)

Depuis le site, le trafic de la RD 1, des activités exercées au sein du site de l'ancienne manufacture et des cours d'eau à proximité créent une ambiance sonore assez bruyante au droit du CAAPC.

#### 2.6.5.2 Emissions atmosphériques

##### ☛ Qualité de l'air

Organisme agréé par le Ministère chargé de l'Ecologie, l'"ATMO" est missionné pour assurer la surveillance et l'information sur la qualité de l'air de la région Nouvelle-Aquitaine. Cet organisme assure un suivi permanent de la qualité, grâce à une cinquantaine de stations de mesures fixes et aux stations mobiles déployées sur l'ensemble de la région, aussi bien dans les principales agglomérations que dans les zones rurales.

Le réseau de surveillance le plus proche se situe à Poitiers (3 stations fixes de surveillance des émissions), à environ 28 km au Sud-Ouest du CAAPC. Les concentrations mesurées au droit de cette station ne sont pas représentatives de la qualité de l'air au droit du site. Cependant, étant donné le secteur d'implantation du site à dominance urbaine (centre de Châtelleraut), **la qualité de l'air peut être qualifiée d'assez médiocre.**

##### ☛ Rejets atmosphériques

D'après le Registre Français des Emissions Polluantes (IREP) et les données relatives aux ICPE disponibles sur la plateforme Géorisques du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, aucune industrie émettant des rejets atmosphériques ne se situe dans un rayon de 2 km autour du CAAPC.

Le secteur d'implantation du site reste sous l'influence des rejets des gaz d'échappement des véhicules en circulation sur la RD 1.



### 2.6.5.3 Odeurs

Aucune odeur particulière n'est perçue au droit et aux abords du CAAPC.

### 2.6.5.4 Emissions lumineuses

Aux abords du site, de nombreuses sources lumineuses sont présentes. Il s'agit majoritairement de l'éclairage public des axes routiers périphériques et de l'ancienne manufacture.

**L'environnement proche du site est fortement éclairé.**

### 2.6.5.5 Vibrations

Aucune vibration ne peut être perçue au droit et aux abords du site projeté CAAPC.

## 2.6.6. Déchets

Sur la commune de Châtelleraut, les déchets sont gérés par la Communauté d'Agglomération Grand Châtelleraut.

Châtelleraut dispose de 2 déchetteries localisées au Nord et au Sud de la commune.

## 2.6.7. Risques industriels et technologiques

### 2.6.7.1 Sites et sols pollués

**cf. Paragraphe 2.1.4**

### 2.6.7.2 ICPE

D'après la base de données Géorisques du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire et le service des installations classées de la DREAL Nouvelle-Aquitaine, **aucune ICPE n'est présente dans un rayon d'1 km autour du CAAPC.**

## 2.6.8. Risque technologique

La commune de Châtelleraut n'est pas concernée par un Plan de Prévention des Risques Technologiques.

Châtelleraut est cependant concernée par :

- Le risque de rupture des barrages de Lavaud-Gelade et de Vassivière,
- Le risque de transport de matières dangereuses. Le territoire est concerné par le passage de canalisations de transport de gaz combustibles présentes à 2,4 km à l'Est du CAAPC,

D'après la base de données Géorisques du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, **aucun risque technologique n'est recensé au droit et à proximité du CAAPC.**

### III. INCIDENCES DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET MESURES PRISES

---

Le projet de construction d'un nouveau bâtiment de stockage d'archives d'environ 2500 m<sup>2</sup> est décrit avec précision dans le **Demande d'enregistrement**.

L'analyse des incidences sur l'environnement portera sur la **phase des travaux d'aménagement et de construction du bâtiment** et sur la **phase d'exploitation du site** sous le régime d'enregistrement au titre de la rubrique 1530 de la nomenclature des ICPE (**cf. Demande d'enregistrement**). A ce titre, le site en exploitation devra répondre aux prescriptions applicables issues de *l'arrêté ministériel du 15/04/10 relatif aux prescriptions générales applicables aux dépôts de papier et de carton relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 1530 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement*.

Le chapitre III de la présente note environnementale vient en complément de la **Pièce jointe n°6** « Justification du respect des prescriptions applicables ».

#### 3.1. Incidences et mesures sur les sols

##### ☞ En phase de travaux

Les travaux prévus sur le terrain du projet pourraient être à l'origine :

- de déplacement de terres végétales par déblais-remblais,
- d'un déversement ou fuite accidentelle d'hydrocarbures, d'huiles.

##### ❖ Gestion des déblais-remblais de terres végétales

Les travaux de terrassement et de préparation des sols pour la construction du bâtiment, l'aménagement de la nouvelle voirie et la création des dispositifs de gestion des eaux pluviales et d'extinction incendie occasionneront des déplacements de terres végétales.

Les travaux ne nécessiteront pas d'apport extérieur de terre.

Les éventuels matériaux en surplus ne pouvant être réutilisés sur site seront analysés, évacués et traités par un prestataire agréé.

##### ❖ Pollution accidentelle des sols

Les travaux de préparation des sols et de construction occasionneront des manœuvres de ravitaillement et l'entretien des engins et camions qui pourraient être à l'origine de pollutions accidentelles des sols et indirectement des eaux souterraines et superficielles (huiles de graissage, hydrocarbures) par petite fuite (égouttures) ou déversement de plusieurs litres en cas de rupture d'un contenant ou d'un réservoir.

Pour réduire ce risque de pollution des sols, les mesures suivantes seront prises par l'exploitant :

- les produits potentiellement dangereux pour l'environnement seront limités au strict minimum nécessaire et stockés sur des bacs de rétention de dimension adaptée dans des locaux de chantier ou dans les bâtiments du site existant,
- l'enlèvement des bidons d'huile usagés se fera à des intervalles réguliers,
- le stationnement et le ravitaillement des engins et camions et les éventuels changements des pièces mécaniques s'effectueront sur l'aire étanche du site existant équipée d'une rétention, ou bien un bac étanche mobile sera disposé sous les engins et camions pour piéger les éventuelles égouttures d'hydrocarbures,
- le bon état des engins de chantier et camions sera vérifié avant le commencement des travaux pour minimiser les risques de déversement accidentel (vidange, fuites d'hydrocarbures, ...),
- un kit anti-pollution sera mis à disposition et en tout état de cause, en cas de pollution accidentelle avérée des sols, les terres souillées seront immédiatement enlevées, évacuées puis traitées par un prestataire agréé.

Après application de ces mesures, le risque de pollution accidentelle des sols en phase travaux sera maîtrisé et acceptable.

➡ En phase d'exploitation

❖ *Imperméabilisation des sols*

La création du bâtiment projeté occasionnera une imperméabilisation supplémentaire des sols d'environ 2000 m<sup>2</sup>, soit environ 5 % de la surface totale du site.

❖ *Pollution accidentelle des sols*

**Cf. Paragraphe 3.2.3.**

3.2. Incidences sur la ressource en eau

3.2.1. Approvisionnement, usages et consommation d'eau

➡ En phase de travaux

Aucun prélèvement direct dans le milieu naturel ou les eaux souterraines ne sera effectué. Aucun forage n'est présent sur le site ni projeté.

➡ En phase d'exploitation

❖ *Approvisionnement en eau du site*

Le CAAPC est actuellement raccordé au réseau d'adduction en eau potable (AEP) de la commune de Châtelleraut.

Les éventuels besoins en eau supplémentaires continueront à être assurés par le réseau d'approvisionnement d'eau potable déjà existant sur le site, le projet ne prévoit pas de changement sur les sources d'approvisionnement en eau.

Ce réseau est muni d'un disconnecteur d'alimentation pour éviter les retours d'eau potentiellement pollués dans le réseau d'eau potable.

Aucun forage d'eau n'est actuellement présent sur le site.

❖ *Usages*

L'eau potable servira aux besoins suivants :

- aux eaux sanitaires du personnel (WC, boissons, ...),
- aux eaux de lavage des locaux (usage ponctuel),
- aux besoins d'extinction incendie du site (5 poteaux incendie dont 3 existants et 2 projetés).

❖ *Consommation d'eau*

Actuellement, le fonctionnement du site engendre une consommation en eau potable d'environ 527 m<sup>3</sup>/an (2019).

En situation d'exploitation future, le volume prévisionnel de prélèvement en eau potable du CAAPC s'élèverait à environ 530 m<sup>3</sup>/an.

Le réseau d'adduction en eau potable couvrira ce besoin additionnel.

Toutes les dispositions seront prises pour limiter la consommation d'eau du site.

Un compteur volumétrique est déjà installé en amont du site et assure le suivi annuel des consommations d'eau potable.

### 3.2.2. Rejets

#### 3.2.2.1 *Traitement des eaux usées sanitaires*

Les eaux usées sanitaires, équivalentes à des eaux usées domestiques correspondent aux eaux issues :

- des sanitaires du personnel et des visiteurs ponctuels,
- du nettoyage des locaux.

Les principales charges de ces effluents sont une charge organique, DCO (demande chimique en oxygène) et DBO<sub>5</sub> (demande biochimique en oxygène) et en matières en suspension (MES).

Au vu de l'activité du site (stockage d'archives) et de l'effectif du CAAPC (environ 50 personnes), les rejets d'eaux usées sanitaires peuvent être estimés à environ 17 équivalents-habitants.

L'ensemble des eaux usées sanitaires sont prises en charge vers le réseau d'assainissement de la commune de Châtelleraut.

#### 3.2.2.2 *Traitement des eaux pluviales*

L'imperméabilisation des sols peut entraîner une concentration rapide des eaux pluviales et une concentration de débits aux exutoires.

L'imperméabilisation des sols engendre une modification du régime d'écoulement des eaux pluviales qui se traduit par une concentration plus rapide des eaux et une augmentation des débits de ruissellement, là où la nature des terrains initiaux favorisait l'infiltration partielle de l'eau dans le sol.

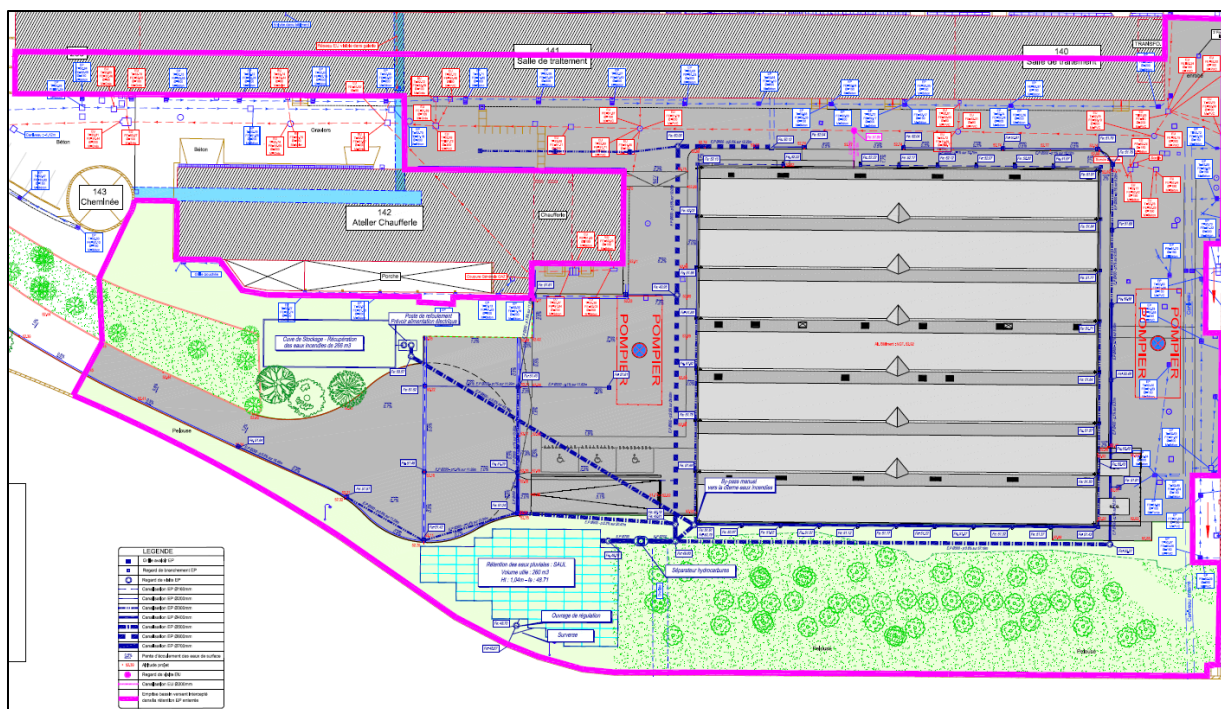
La création du bâtiment projeté occasionnera une imperméabilisation supplémentaire des sols d'environ 2000 m<sup>2</sup>, soit environ 5 % de la surface totale du site.

##### ❖ *Au droit du projet (25 % de la surface totale)*

Au droit du projet, et sur une superficie totale de 9 865 m<sup>2</sup> (correspondant à environ 25 % de la surface totale du site), les eaux pluviales seront collectées par un réseau spécifique puis transiteront par un séparateur d'hydrocarbures avant d'être prises en charge par une rétention enterrée de type SAUL (Structures alvéolaires ultralégères) d'un volume de 260 m<sup>3</sup> (**cf. Annexe 7.1**), dimensionnée sur la base d'une pluie de retour de 10 ans.

Les eaux pluviales ainsi traitées seront rejetées au cours d'eau de l'Envigne à un débit régulé maximal de 1,6 L/s, correspondant à 10 % du QMNA5 de l'Envigne (**cf. Paragraphe 2.2.2**). Le secteur de projet pris en compte ainsi que les installations prévues en matière de gestion des eaux pluviales sont localisés sur la figure suivante et le Plan d'assainissement EU et EP (Eaux Usées et Eaux Pluviales), disponible en **Annexe 7.2**.

L'ensemble de ces mesures assureront le traitement qualitatif et quantitatif des eaux pluviales ruisselant au droit du projet.



**Figure 23** : Extrait du Plan d'assainissement EU et EP du projet porté par le CAAPC

Les coordonnées Lambert 93 du point de rejet au cours d'eau de L'Envigne sont :

X : 511 871 m ; Y : 6 637 445 m ; Z : 49,8 m.

#### ❖ *Au droit des surfaces restantes (75 % de la surface totale)*

La gestion des eaux pluviales du site actuel est présentée au **Paragraphe 2.2.2.2**.

Ainsi au regard :

- de l'aménagement actuel de la plateforme,
- du contexte hydraulique complexe du site existant (composé de 9 sous-bassins-versants chacun disposant de plusieurs exutoires (**cf. Annexe 18**),
- des difficultés techniques que nécessiteraient la reprise de l'ensemble de ces réseaux et de la plateforme existantes à des économiquement acceptables,
- de la nature des activités exercées sur le site (stockage d'archives),
- de l'absence de stockage de produits liquides susceptibles de créer une pollution de l'eau ou du sol,
- des mesures prises pour assurer le confinement des eaux d'extinction incendie ou potentiellement polluées au niveau des bâtiments de stockage existants (**cf. paragraphe suivant**),
- de la faible sensibilité du milieu récepteur (pas d'usages sensibles particuliers de type zone de baignade ou prélèvement pour l'alimentation en eau potable à proximité du site),

L'impact qualitatif et quantitatif de la plateforme existante en matière d'eaux pluviales peut être considéré comme acceptable.

La gestion des eaux pluviales de la plateforme existante sera ainsi maintenue.

### 3.2.3. Confinement des pollutions liquides accidentelles

Le site du CAAPC ne fait pas l'objet de stockage de produits liquides susceptibles de créer une pollution de l'eau ou du sol.

Par ailleurs, toutes les dispositions sont prises pour assurer le confinement des eaux d'extinction incendie :

### ❖ Au droit du projet

Le volume de rétention nécessaire au confinement des eaux d'extinction incendie a été déterminé à l'aide du document technique D9A (cf. **Annexe 8**). Ce volume à maintenir libre s'élève à 265 m<sup>3</sup>.

En cas d'incendie sur le site, les eaux d'extinction incendie seront collectées et confinées dans une cuve de rétention enterrée de 266 m<sup>3</sup>, localisée au Sud du bâtiment 142. Une vanne by-pass devra être actionnée manuellement afin de diriger les eaux d'extinction vers la cuve.

Elles seront ensuite analysées et évacuées conformément à la réglementation par un prestataire agréé.

Les installations prévues en matière de gestion des eaux d'extinction incendie sont localisées sur le Plan d'assainissement EU et EP, disponible en **Annexe 7.2**.

### ❖ Au droit des installations existantes

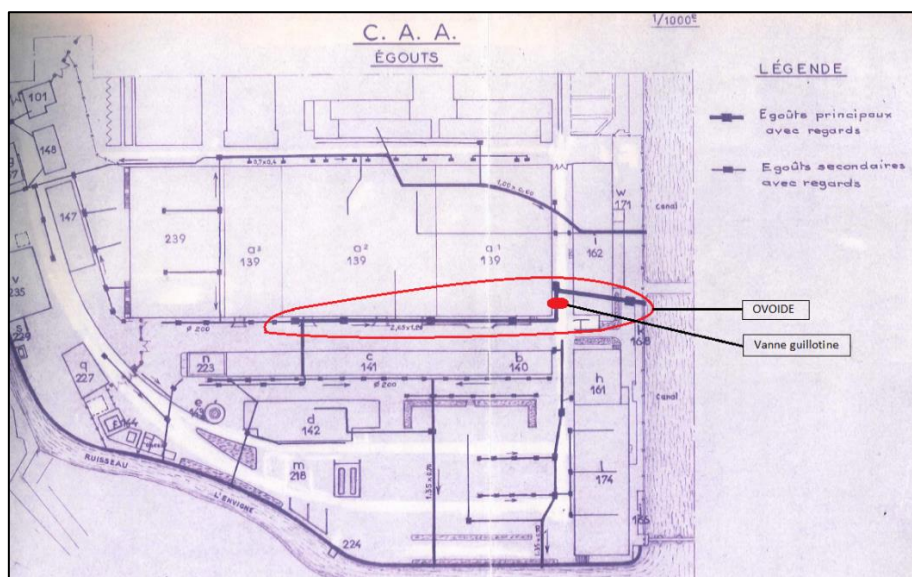
Les bâtiments de stockage d'archives sont les bâtiments 131, 132, 133, 133-1, 239, 174 et 162 (cf. **Demande d'enregistrement**).

Les bâtiments 131, 132 et 133 sont munis de dispositifs de rétention des eaux d'extinction incendie, tel que la présence de réhausses au niveau des portes de quai (cf. **Figure 24**). Ces « dos d'âne », d'une dizaine de centimètre de haut permettent d'obtenir un volume de rétention d'environ 882 m<sup>3</sup>. Les bâtiments 131 et 132 possèdent également chacun une cuve de 550 m<sup>3</sup> participant à la rétention des eaux en cas d'incendie.



**Figure 24** : Prise de vue des dispositifs de confinement des eaux d'extinction incendie au droit des bâtiments de stockage existants (©AHIDA Conseil, 28/04/2020)

Par ailleurs, l'ovoïde présent en limite Sud des bâtiments 131, 132 et 133, d'un volume conséquent, est muni en aval d'un dispositif d'obturation type guillotine, clairement signalé sur site. Ces dispositifs sont localisés sur la figure suivante.



**Figure 25** : Localisation de l'ovoïde et de la vanne guillotine (confinement des eaux d'extinction incendie)

Les bâtiments 133-1 et 174 (stockage d'archives en alvéoles de 100 m<sup>2</sup>) disposent respectivement d'un volume de rétention des eaux d'extinction incendie de 65 m<sup>3</sup> et 61 m<sup>3</sup>. Ces volumes ont été déterminés sur la base du document D9A et d'un feu de 100 m<sup>2</sup>, en prenant en compte 2 RIA fournissant 128 L/min pendant 2 heures et l'eau des moyens sapeurs-pompiers (500 L/min pour 250 m<sup>2</sup> sur 2 heures).

En cas d'incendie au droit des stockages d'archives, les eaux d'extinction seront confinées puis analysées et évacuées conformément à la réglementation par un prestataire agréé.

### 3.3. Incidences sur le milieu naturel

#### 3.3.1. Incidences sur les habitats, la faune et la flore

##### ➤ En phase de travaux

Les travaux de terrassement propres à la construction du bâtiment d'archives occasionneront la destruction de la végétation sur une surface d'environ 2 000 m<sup>2</sup>.

Pour rappel :

- l'emprise du site ne se trouve pas en zonage réglementaire du patrimoine naturel ;
- aucun habitat naturel d'intérêt communautaire et aucune espèce floristique protégée n'ont été recensés sur l'emprise du projet lors de la visite de site.

L'exploitant a intégré dans son projet d'extension le maintien de surfaces naturelles et végétalisées (5 200 m<sup>2</sup>) correspondant à 80 % des surfaces végétalisées actuellement présentes sur le site.

Aussi, la modification de la masse boisée du site (abattage d'arbres) sera compensée par le prolongement et la densification de l'espace boisé situé au Sud du site le long de l'Envigne (masse boisée principale, **cf. Figure 13**). Il sera prévu dans le cadre du projet la replantation à l'identique de haies et arbres abattus. Les essences locales seront privilégiées.

Les espaces verts dégradés par les installations de chantier et mouvement d'engins de travaux seront également réengazonnés.

##### ➤ En phase d'exploitation

Les activités du site ne sont pas à l'origine de nuisances (sonores, lumineuses, vibratoires, ...) de nature à perturber la faune et la flore locale.

#### 3.3.2. Incidences sur Natura 2000

Pour rappel, aucune ZSC (Directive Habitats) ni aucune ZPS (Directive Oiseaux) ne se situe dans un rayon de 5 km autour du CAAPC.

Le site Natura 2000 le plus proche du site est « Carrières des Pieds Grimaud » (référence : FR5400452) désignée en tant que ZSC par l'arrêté du 13/04/2007 et en tant que SIC par l'arrêté du 07/12/2004. Elle se situe à 7,4 km au Sud-Est du CAAPC.

Etant donné que :

- Le site Natura 2000 le plus proche est éloigné de plus de 5 km du CAAPC,
- il n'y a aucune connexion topographique, hydrographique ou écologique entre l'aire d'influence du site et le site Natura 2000 le plus proche ;
- les eaux pluviales seront collectées, traitées puis rejetées à un débit régulé. En sortie des ouvrages de traitement, les eaux pluviales respecteront les valeurs limites de concentration fixées au *point 3.4 de l'arrêté du 15/04/10 (cf. PJ n°6)* ;
- toutes les dispositions sont prises afin de prévenir tout risque de pollution des eaux et/ou des sols par déversement accidentel de liquides dangereux pour l'environnement (**cf. Paragraphe 3.2.3**).

l'établissement CAAPC n'aura aucune incidence sur le site Natura 2000 le plus proche.

### 3.4. Incidences sur le paysage

#### ☞ En phase de travaux

En phase de travaux, l'impact paysager sera limité à la circulation des engins nécessaires aux opérations de génie civil et à la durée du chantier.

#### ☞ En phase d'exploitation

Le CAAPC est implanté au cœur de la commune de Châtellerault (proximité avec des habitations), au sein de l'ancienne manufacture d'armes (proximité avec d'autres établissements).

Un mur d'enceinte présent en limite Sud et Ouest du site forme un écran qui permet de diminuer l'impact visuel depuis les habitations.

Les bâtiments déjà présents sur le site sont soit des anciens bâtiments de la manufacture, soit sont issus d'une insertion paysagère visant à l'homogénéité architecturale des constructions.

L'impact sera acceptable compte tenu des mesures mises en place par l'exploitant visant à l'intégration paysagère du bâtiment projeté :

- prise en compte de l'ensemble des contraintes imposées par le PLU ainsi que les prescriptions architecturales et paysagères suite aux concertations avec l'Architecte des Bâtiments de France et la mairie de Châtellerault,
- le bâtiment a été conçu dans un souci de simplicité fonctionnelle et formelle,
- un nombre limité de matériaux a été retenu afin de s'intégrer parfaitement à l'identité visuelle forte et homogène de l'ancienne manufacture,
- par soucis d'affiliation au contexte, le bâtiment projeté sera revêtu par une couverture en bardage métallique de teinte graphite et fermé par deux pignons (Est et Ouest) parés de briques locales,
- la toiture sera à redans partiels (« shed »),
- le rideau végétal présent en limite Sud du site, le long de l'Envigne sera prolongé et densifié afin d'intimiser le site tout en offrant à la vue des riverains un généreux tableau arboré,
- le bâtiment projeté possède une hauteur d'environ 16,7 m à l'égout et 19 m au faitage,
- les abords et les espaces verts présents sur le site sont régulièrement entretenus,
- toutes les dispositions sont prises pour maintenir le site dans un état propre.





**Figure 26** : Vue projetée depuis les habitations Sud sur le bâtiment projeté du CAAPC (source : EGID BORDEAUX)



**Figure 27** : Vue projetée depuis le quai du 11 Novembre (Est) sur le bâtiment projeté du CAAPC (source : EGID BORDEAUX)

L'insertion paysagère du site a été prise en compte par l'exploitant dès la conception du projet de construction du bâtiment.

### 3.5. Incidences sur l'économie locale

Le projet de construction d'un bâtiment de stockage d'archives porté par le CAAPC aura des répercussions positives sur l'économie locale en terme d'emplois grâce à la pérennisation des postes actuels.

### 3.6. Incidences sur le trafic local

#### ☞ En phase de travaux

En phase de travaux, une très légère hausse du trafic local sera occasionnée par les rotations des camions d'approvisionnement du matériel pour les besoins du chantier. Ce trafic est estimé en moyenne à quelques camions et engins de chantier par jour, sur une durée limitée.

Aussi, la circulation des engins de chantier lors de travaux s'effectuera uniquement sur l'emprise du terrain du CAAPC.

L'impact sur le trafic local lors de la phase de travaux reste limité et acceptable.

#### ☞ En phase d'exploitation

Le trafic journalier moyen prévisionnel en exploitation du CAAPC est d'environ :

- 50 véhicules légers par jour correspondant au personnel du site,
- 25 poids-lourds par an (livraison / expédition).

Le trafic journalier généré sur la RD 1 pour les besoins de l'activité du CAAPC représente environ 0,4 % du trafic moyen journalier sur cet axe.

Depuis la RD 1, les véhicules accéderont au site par la Grande Rue de Châteauneuf, le site se trouvant à quelques dizaines de mètres du rond-point d'Estrées, durant les horaires d'ouverture du site (7h35-17h30).

Les conditions d'accès au site sont sécurisées et les voies empruntées sont en bon état et conçues pour supporter une circulation importante.

Aussi, le quai de déchargement projeté s'inscrira en point d'orgue de la voie poids-lourds existante, reprenant elle-même le tracé des chemins de fer originels.

### 3.7. Incidences liées aux émissions dans l'air

#### 3.7.1. Rejets liés aux gaz d'échappement des véhicules

Compte tenu de l'activité du site, les rejets atmosphériques se composeront de :

- gaz d'échappement des engins (en phase de chantier), des camions (environ 25/an), et des véhicules du personnel (environ 50/j) notamment en phase d'exploitation,
- gaz de combustion des chaudières présentes sur le site.

Dans ce secteur bien venté, les gaz d'échappement et de combustion seront rapidement ventilés et assimilés à ceux générés par le trafic de véhicules sur la RD 1 à proximité, où circulent environ plus de 13500 véhicules par jour en moyenne.

Aussi, les rejets canalisés des chaudières respectent les normes de rejet en vigueur et l'*arrêté ministériel du 03/08/18 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration au titre de la rubrique 2910.*

#### 3.7.2. Mise en suspension de poussières

Pour éviter / réduire les envols de poussières notamment en phase d'exploitation, l'exploitant veillera aux précautions suivantes :

- le sol des bâtiments est étanche et sera maintenu propre,
- les voies de circulation et les espaces de stationnement des véhicules sont aménagés sur un revêtement enrobé/bétonné de manière à éviter le ruissellement de matières en suspension,
- aucun stockage extérieur ouvert de matières propices à l'envol.

#### 3.7.3. Incidences liées aux émissions olfactives

L'activité de stockage d'archives n'est pas à l'origine d'émission d'odeurs.

### 3.7.4. Incidences liées aux émissions sonores

Les principales sources d'émission sonores liées à l'activité du CAAPC en phase d'exploitation sont les groupes froids et le trafic de véhicules.

En exploitation, les émissions sonores de l'installation respecteront les valeurs limites réglementaires suivantes dans les zones à émergence réglementée.

**Tableau 3 : Valeurs limites de bruit au niveau des zones à émergence réglementées**

NIVEAU DE BRUIT AMBIANT EXISTANT dans les zones à émergence réglementée (incluant le bruit de l'installation)	ÉMERGENCE ADMISSIBLE POUR LA PÉRIODE allant de 7 heures à 22 heures, sauf dimanches et jours fériés	ÉMERGENCE ADMISSIBLE POUR LA PÉRIODE allant de 22 heures à 7 heures, ainsi que les dimanches et jours fériés
Supérieur à 35 et inférieur ou égal à 45 dB(A)	6 dB(A)	4 dB(A)
Supérieur à 45 dB(A)	5 dB(A)	3 dB(A)

De plus, le niveau de bruit en limite de propriété de l'installation ne dépassera pas, lorsqu'elle est en fonctionnement, 70 dB(A) pour la période de jour et 60 dB(A) pour la période de nuit, sauf si le bruit résiduel pour la période considérée est supérieur à cette limite.

Au-delà du respect des normes d'émissions sonores, l'exploitant a pris des mesures et précautions afin de limiter l'émission de bruit dans l'environnement :

- les groupes froids sont éloignés des limites de site,
- les groupes froids existants sont placés dans des locaux techniques conformes aux exigences réglementaires, notamment en matière d'émission sonore,
- les groupes froids du bâtiment projeté seront posés sur des plots anti vibratiles et isophonique, à l'intérieur d'un abri (murs périphériques),
- les activités de transport ne sont réalisées qu'en journée,
- l'utilisation de tout appareil de communication par voie acoustique est interdite (sirènes, haut-parleurs, avertisseurs) sur l'ensemble du site (mis à part pour la prévention et le signalement d'incidents ou d'accidents).

Aussi, l'activité de stockage n'est pas à l'origine d'émissions sonores.

### 3.7.5. Incidences liées aux vibrations

Le CAAPC ne génère aucune source significative de vibration. Les machines utilisées sont de puissances limitées et ne génèrent pas de nuisances perceptibles sur, et en dehors du site.

Les vibrations engendrées par la circulation des camions et engins sur le site sont très faibles et très ponctuelles.

### 3.8. Incidences liées aux émissions lumineuses

L'éclairage extérieur du CAAPC a pour objet d'assurer la sécurité du site.

Les mesures et précautions suivantes sont prises pour limiter l'impact de cet éclairage :

- le nombre et la puissance des spots lumineux sont limités,
- les rayons lumineux sont dirigés vers le bas,
- les sources lumineuses sont en grande partie masquées par la présence du mur d'enceinte et des bâtiments en limite du site.

### 3.9. Incidences sur la gestion des déchets

Les déchets produits sur le site CAAPC correspondent principalement à du plastique et du carton.

Le tableau suivant présente les quantités prévisionnelles de déchets produits sur le site projeté CAAPC.

**Tableau 4** : Quantité de déchet produit par l'établissement CAAPC

Référence nomenclature des déchets	Nature du déchet	Exutoire	Quantité produite
20 01 01	Papier et carton	Recyclage	70 m <sup>3</sup> /an
15 01	Déchets Industriels Banals dont matières plastiques	Recyclage / Elimination	70 m <sup>3</sup> /an
20 01 40	Ferraille	Recyclage	30 m <sup>3</sup> /an

Chaque déchet généré sur le site est stocké sur une aire imperméabilisée dans un contenant adapté et séparé des autres types déchets si la filière de valorisation n'est pas la même.

Le recours à des entrepreneurs et des filières dûment agréés permet d'assurer une valorisation de certains déchets et une élimination des autres dans le respect des dispositions réglementaires et de la protection de l'environnement.

Actuellement, les déchets sont principalement repris par la société PASCAULT.

Aussi, des registres / documents de suivi des déchets sont tenus à jour par l'exploitant de manière à garantir que chaque déchet suit bien une filière de traitement / valorisation conforme à la réglementation.